MAIRIE de SEYSSINS
Département de l'Isère
Canton de Fontaine Seyssinet
Arrondissement de Grenoble

Convocation du : 30 janvier 2018

# PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

## conseil municipal de la Ville de Seyssins

## séance du 5 février 2018

Le cinq février deux mille dix-huit à 20h00, le conseil municipal de Seyssins s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Fabrice HUGELÉ, maire de Seyssins.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**PRÉSENTS : 24**

**MMES ET MM. FABRICE HUGELÉ, DÉLIA MOROTÉ, JOSIANE DE REGGI, LAURENCE ALGUDO, SYLVAIN CIALDELLA, NATHALIE MARGUERY, PHILIPPE CHEVALLIER, GISÈLE DESÈBE, MICHEL BAFFERT, MICHEL VERGNOLLE, GILBERT SALLET, FRANÇOIS GILABERT, SOLANGE GIRARD-CARRABIN, FRANÇOISE COLLOT, DOMINIQUE SALIN, SAMIA KARMOUS, SOPHIE COMMEAUX, EMMANUEL COURRAUD, CÉDRIC RÉMY, BARBARA SAFAR-GIBON, JEAN-MARC PAUCOD, YVES DONAZZOLO, BERNARD LUCOTTE, ANNE-MARIE MALANDRINO**

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3**

**PASCAL FAUCHER À SYLVAIN CIALDELLA ; BERNARD CRESSENS À GISÈLE DESÈBE ; CATHERINE BRETTE À DOMINIQUE SALIN**

**ABSENTS : 2**

**MME ET M. NATACHA VIEU, GÉRARD ISTACE**

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Françoise COLLOT et Yves DONAZZOLO**

Monsieur Fabrice HUGELÉ, maire, ouvre la séance à 20h10.

Il salue le public, nombreux ce soir, dans ce décor de rêve de l'exposition Seys'Arts qui a inauguré hier une exposition, en présence de Madame Délia MOROTÉ, adjointe à la culture, et de plusieurs élus dont Mesdames Françoise COLLOT et Josiane DE REGGI. Il s'agit d'une très belle exposition bisannuelle. M. HUGELÉ invite les membres de l'assemblée à en parler autour d'eux. Seys'Arts est une des associations historiques de la commune et réalise un travail très important en termes d'animation culturelle.

Il procède ensuite à l'appel des conseillers présents, donne lecture des pouvoirs reçus des conseillers municipaux absents et constate que le quorum est réuni. Il fait procéder à la désignation des secrétaires de séance : Madame Françoise COLLOT et Monsieur Yves DONAZZOLO sont désignés.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 11

décembre 2017.

Monsieur Bernard LUCOTTE souligne que le groupe « Seyssins ensemble » est d'accord avec ce procès-verbal. Cependant, lors du conseil municipal du 11 décembre, Madame DE REGGI avait répondu à une question posée par M. LUCOTTE, puis lui avait envoyé un démenti par SMS dans les jours suivant. Cela concerne l'augmentation des salaires des fonctionnaires, qui représentent 5 000 € par an et non 500. Cela signifie que la fonction publique et le privé ont des rythmes assez voisins, contrairement à ce qui avait été affirmé. M. LUCOTTE demande que le prochain procès-verbal comporte un rectificatif officiel.

Monsieur Fabrice HUGELÉ propose, si Mme DE REGGI, adjointe aux ressources humaines, et l'ensemble des conseillers sont d'accord, que le procès-verbal du 11 décembre soit modifié, pour plus de cohérence et de clarté.
Le procès-verbal est approuvé, avec cette correction, à l'unanimité.

M. HUGELÉ informe le conseil d'une modification à l'ordre du jour que présentera Monsieur Philippe CHEVALLIER, adjoint à l'éducation. Il s'agit d'une proposition d'amendement au projet de délibération n° 7 relatif à l'avis du conseil municipal sur les rythmes scolaires de la rentrée 2018. Ce projet d'amendement se trouve dans la pochette de chaque conseiller. Il permet de préciser la démarche qui sera proposée dans les semaines à venir, le message qui sera adressé à la Directrice départementale de l'Éducation nationale et la mobilisation future des enseignants et de la communauté éducative. Ce texte a été présenté ce jour en commission éducation.

M. HUGELÉ salue Monsieur Vincent ARPIN, qui vient de rejoindre les rangs de la collectivité afin de piloter la stratégie financière et de développement de la commune. Il le remercie pour sa présence ce soir et pour le travail qu'il a engagé, depuis quelques semaines, avec les services et les élus dont notamment Madame Nathalie MARGUERY.

Madame Nathalie MARGUERY présente, à l'aide d'un diaporama, les éléments nécessaires au débat d'orientations budgétaires 2018.

## Les projets de loi relatifs aux finances

- Le Projet de Loi de Finances 2018 :
  - Suppression partielle de la taxe d'habitation.
  - Taux de revalorisation législative des valeurs locatives fixé à 1,2 %.
- Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 :
  - Renforcement de l'Objectif d'Evolution des DEpenses Locales (ODEDEL) : objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an sur la période.
  - Création d'un système de contractualisation avec les collectivités de grande taille (60 M€) pour remplir cet objectif.
  - Création d'un plafond national de référence pour le désendettement des collectivités (12 ans pour les communes et intercommunalités).

## La situation de la Métropole

- Deux objectifs financiers sont réaffirmés :
  - Maintenir le ratio de désendettement à 10 ans.
  - Assurer l'autofinancement de 20 % des dépenses d'équipement.
- Le programme d'investissement pour 2018 s'élève à 184 M€ tous budgets confondus.
- Les dépenses de personnel sont annoncées en progression de 4 %, les dépenses générales sont attendues en hausse de 0,7 %.

## Le contexte communal : les points négatifs

- Dépenses générales nouvelles : contrôle qualité de l'air (10 K€), intégration de l'éclairage public au SIG (40 K€), évolution des dépenses scolaires (repas de cantine etc…), redevance sur les déchets (20 K€).
- Charges de personnel : estimation de + 2 %
  - Point d'indice
  - PPCR
  - RIFSEEP
  - Evolution des contrats aidés
  - Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, de grades, promotions, taux de cotisations).

## Le contexte communal : les points négatifs

- Transferts de compétence à la Métropole : le transfert de la compétence GEMAPI reste à finaliser. Il sera source de charges nouvelles pour la commune.
- Taxe d'aménagement : discussion à finaliser avec la métropole quant à la répartition de cette taxe entre la Métro et les communes.

## Le contexte communal : un facteur incertain

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne connaît plus de diminution générale pour la première fois depuis 2013.
- L'évolution de la population permet d'envisager une progression de la dotation de base d'environ 10 000 €.

| Années | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|
| Population (au sens de la DGF) | 7065 | 7150 | 7114 | 7206 | 7324 |
| Evolution par rapport à 2014 (%) | | 1,20% | 0,69% | 2,00% | 3,67% |

- Cependant une modification dans le calcul de cette dotation pourrait représenter une diminution de son montant d'environ 78 000 €.

## Le contexte communal : les points positifs

- De nouveaux produits pour les trois taxes locales : Foncière, Foncière non bâtie, d'Habitation (+ 150 K € en 2018).
- Une forte progression de la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement.
- Des produits liés à la Taxe sur la Publicité Extérieure en hausse (+ 40 k€).
- Fin de la hausse des contributions au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC),
- Progression des recettes des services et du domaine public.

## Des orientations budgétaires inchangées

- **Investir idéalement entre 1.3 et 1,5 M€ en moyenne par an sur le mandat.**
- **Maîtriser le niveau de fiscalité locale.**
- **Préserver la capacité d'autofinancement par la poursuite du plan pluriannuel d'économies engagé depuis 2015.**
- **Contenir l'évolution des dépenses de personnel.**

## L'endettement

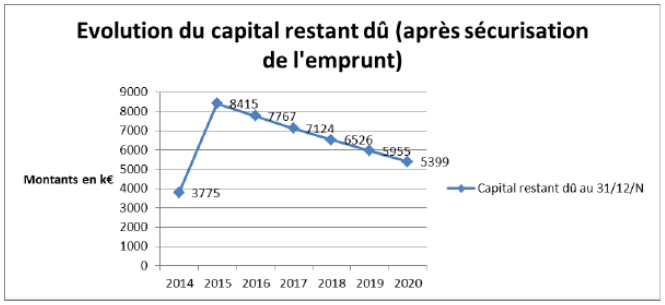

# L'endettement

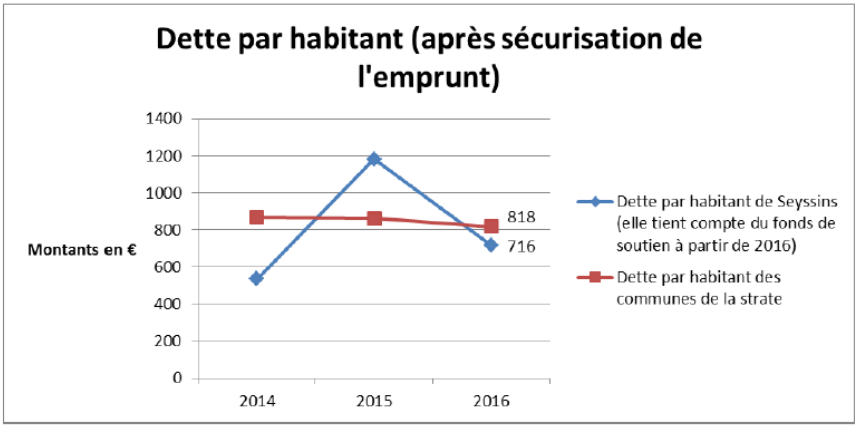


# Les dépenses de personnel

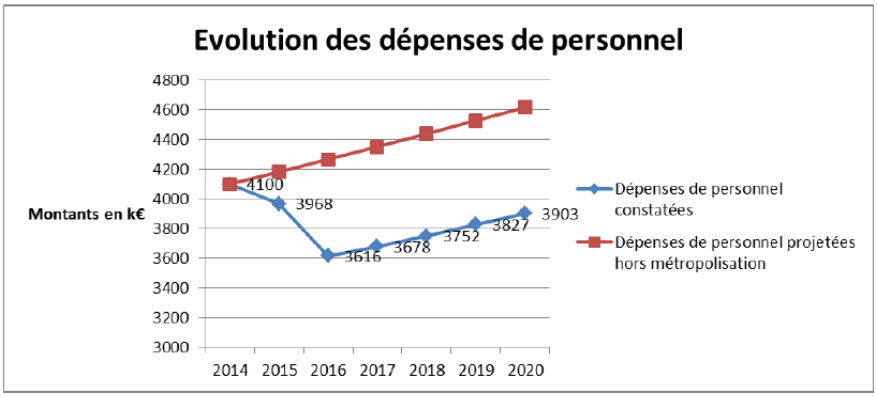


# Les dépenses de personnel

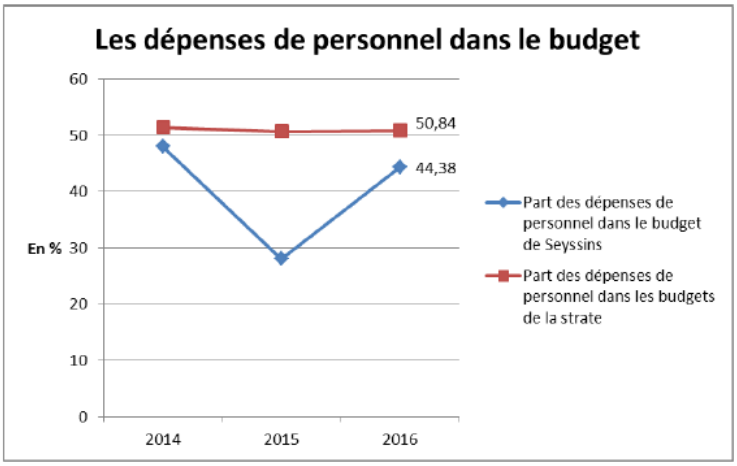

## L'épargne

| Intitulés | CA 2013 | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Epargne courante | 1 328 692 € | 1 132 425 € | 528 271 € | 1 069 592 € | 908 388 € | 587 800 € |
| Epargne de gestion | 1 144 404 € | 970 277 € | - 4 884 991 € | 1 176 018 € | 1 034 139 € | 715 324 € |
| Epargne brute | 1 043 229 € | 859 695 € | - 4 028 056 € | 1 306 367 € | 1 079 463 € | 668 724 € |
| Epargne nette | 884 611 € | 694 121 € | - 4 199 329 € | 711 293 € | 467 363 € | 70 299 € |

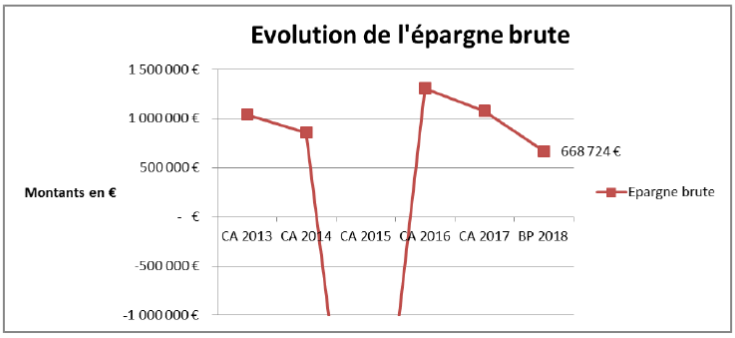


## Le désendettement

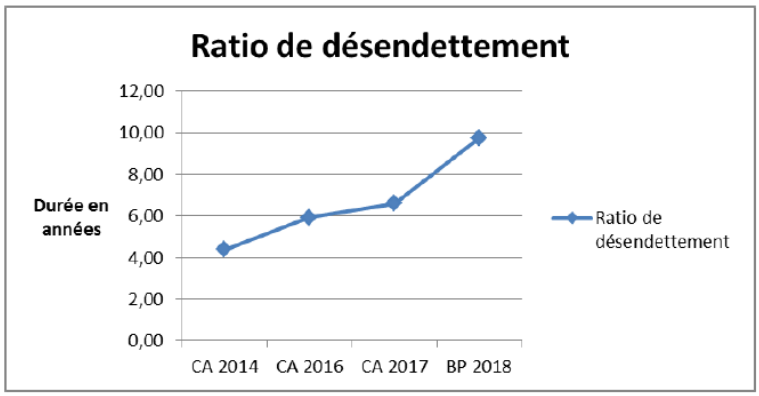


## Les dépenses d'équipement

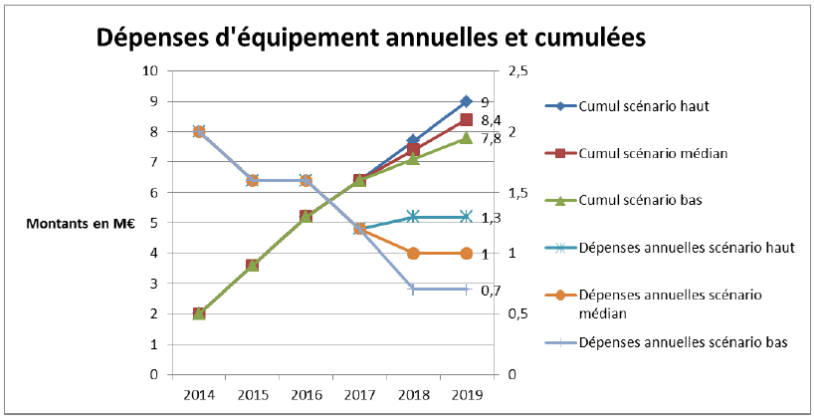


**001 – FINANCES LOCALES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018**

Rapporteure : Nathalie MARGUERY

Mesdames, Messieurs,

L'organisation du débat d'orientations budgétaires des communes est prévue par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article* ***L. 2121-8****. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Le DOB ne constitue pas un pré-budget mais permet un débat sans décision sur les axes stratégiques de la politique financière de la commune. Il s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires de la commune, la structure de la dette et, s'ils existent, les engagements pluriannuels de la commune.

Monsieur Fabrice HUGELÉ voudrait, avant d'ouvrir le débat suite à la mise en place du cadre par Mme MARGUERY, remercier à nouveau Messieurs Vincent ARPIN et Bruno JACQUIER ainsi que l'ensemble des services municipaux qui ont permis de dresser le cadre dans lequel doit avoir lieu ce débat.

Monsieur Jean-Marc PAUCOD a une question qui ne concerne pas le nombre de postes sur la commune. Page 3 du rapport, qu'il trouve très bien fait et très clair, il est indiqué une hausse de 4 % du poste du personnel de la Métro, alors que le GVT *(Glissement Vieillissement Technicité)* est de 1,8. Cela sous-entend que la Métro a augmenté son personnel de plus de 2 %. M. PAUCOD voudrait avoir une confirmation et, si c'est le cas, exprimer un regret, car l'idée de la métropolisation était de faire des économies, en particulier des économies de postes. De plus, la période allant mieux économiquement, il est possible que les salaires soient réévalués, donc l'idée de partir sur un GVT de 2 % est peut-être un peu pessimiste ou optimiste selon le côté où l'on se place. Ainsi, si la Métro continue d'augmenter ses postes de 2,5 % et qu'à cela s'ajoute l'augmentation du GVT, cela n'aura pas un impact direct du le budget de la commune mais sur les impôts, ce qui ne correspond pas à l'idée générale du gouvernement qui conseille aux collectivités de rester à des hausses de 1,2 %.

Madame Nathalie MARGUERY souligne qu'il s'agit là d'une petite synthèse du DOB de la Métropole et n'a pas le détail de tous les chiffres. Ceci étant, ces 1,2 % correspondent à du fonctionnement dans sa totalité. Il peut y avoir des dépenses du personnel ou sur un autre poste, faisant que la masse atteint 1,2 %. Aujourd'hui, ces 1,2 % touchent les grandes communes mais il est vrai que, par mimétisme, toutes les communes essaient de les atteindre. Cela n'est cependant pas obligatoire pour les petites communes. Mme MARGUERY ne sait pas combien de personnel compte la Métropole et si elle est considérée commune une grosse collectivité. Elle souligne que ces 1,2 % concernent le fonctionnement total. La Métropole ayant pris de nouvelles compétences, va obligatoirement augmenter son personnel. L'objectif est de n'avoir aucune augmentation sur la masse salariale des 49 communes et de la Métropole. Il existe cependant encore une certaine inertie. Mme MARGUERY espère qu'avec les gains au niveau des achats, la Métro parviendra à faire baisser ce chiffre.

Monsieur Fabrice HUGELÉ donne la parole à Monsieur Michel VERGNOLLE, qui est également vice-président de la CLECT.

Monsieur Michel VERGNOLLE explique que le bon résultat sur l'évolution de la masse salariale, pour la commune et pour d'autres communes, est en partie dû aux transferts qui se sont poursuivis en 2017 et 2018, faisant que la Métro a embauché des agents qui étaient précédemment dans les communes. Ceci étant, se pose en permanence la question de l'évaluation des politiques publiques et [*inaudible*] communales et de la Métropole. De ce point de vue, les membres du CESPL *(Comité d'Évaluation des Services Publics Locaux)* ont reçu propositions de travail et le CESPL s'attaquera à une analyse, une évaluation des transferts qui se sont faits entre la commune de Seyssins et la Métropole, transferts qui ont des répercussions à la fois sur des recettes, l'attribution de compensation, mais aussi sur les coûts en matière salariale et en matière de fonctionnement pour les charges transférées. Le CESPL vérifiera donc si les chiffres vont dans le bon sens ou pas. Le CEPSL devrait

également se saisir de quelques données de la Métropole afin de les mettre en correspondance et vérifier que le transfert s'est bien fait et de façon positive. M. VERGNOLLE pense que le mauvais chiffre de la Métropole est en partie dû au bon chiffre de la commune. Il faudrait pouvoir comparer ces chiffres hors transfert, mais il n'a pas ces données.

M. PAUCOD admet qu'avec la métropolisation, cela soit probablement plus compliqué. Il est d'accord sur le fait qu'il faudrait pouvoir comparer globalement le nombre de postes dans les 49 communes et la Métro. M. PAUCOD souhaite revenir sur l'idée des 1,2 %. LE GVT étant de toute façon de 3, cela sous-entend que l'État envisage une baisse du nombre de postes. Mathématiquement, il est impossible d'arriver à 1,2 en augmentant la masse salariale de 3 %.

M. VERGNOLLE rappelle qu'il ne faut pas comparer 3 et 1,5. Le 1,5 s'adresse à l'ensemble du volume des dépenses, et le 3 à l'ensemble des volumes. Or comme par hasard, dans toutes les structures municipales, la masse salariale représente environ la moitié du budget. 3 % sur la moitié du budget représentent 1,5 % sur la totalité du budget.

Monsieur François GILABERT souligne qu'il est beaucoup question de la Métropole et peu de la commune et souhaite revenir à un cadre plus micro. Il se félicite d'avoir un document qui, cette fois-ci, prend en compte les indicateurs des SIG *(Seuils Intermédiaires de Gestion)*, dont il parlera tout à l'heure. C'est un document assez complet sur la situation financière de la commune. Le DOB prend en compte des éléments macro, liés au contexte international et surtout européen, et micro. M. GILABERT pense que le DOB des 36 681 communes a été construit parce que le gouvernement veut respecter la fameuse règle des 3 % de déficit public au niveau européen. Il rappelle que la France était le mauvais élève de l'Europe, à part cette année 2018 où elle pourrait respecter ces 3 % des déficits publics, sauf si la politique fiscale de la France change. Si cette dernière ne change pas, la France sera au-dessus des 3 %, mais en faisant encore des efforts en matière de politique fiscale, c'est-à-dire globale, elle arrivera à ces 3 %. Il faut savoir que toutes les orientations et tout ce qui a été fait dans le Projet de Loi de Finances, le PLF, et le fameux projet de programmation de loi sur les objectifs de dépenses, ont été faits dans ce cadre des 3 %. C'est très important. Il y a donc une contrainte, outre les baisses de dotations ou la stabilisation des dotations, de respect de ces 3 % de déficit du PIB pour respecter la norme européenne. Ainsi, une nouvelle chose apparait dans ce DOB, à savoir ce cadrage avec le projet de loi de programmation qui fixe, comme cela est fait en matière de santé avec l'ONDAM *(Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie)* avec la fixation de l'ODL *(Objectif des Dépenses)*. Cela a été évoqué tout à l'heure, notamment au niveau du personnel, avec cet ODL qui fixe à 1,2 les dépenses. La commune ayant fixé le budget du personnel à hauteur de 2 % pendant 3 ans, M. GILABERT ne voit pas comment elle va faire. Il y a quelque chose d'intéressant aussi dans les idées forces de ce DOB, au niveau général, c'est le fait que l'EURIBOR, l'emprunt est maintenant à taux négatif. C'est-à-dire que sur un emprunt, il n'y aurait que le capital à rembourser. Il faut également s'interroger sur le futur des investissements de la commune. Emprunter est difficile, vu ce qu'il s'est passé en 2015. À Seyssins, il y a l'avant et l'après 2015. L'inflation, autour de 1 %, est basse. Il faut également souligner l'importance de toutes les mesures qui impactent, aujourd'hui, le pouvoir d'achat des Français et le fonctionnement des communes. Il rappelle que le carburant, le gaz, les affranchissements, les autoroutes vont augmenter. La CSG va augmenter pour les retraités qui gagnent plus de 1 300 €. Il est vraiment extraordinaire de gagner 1 300 € à la retraite après avoir travaillé et cotisé pendant plus de 41 ans, mais ces retraités seront taxés à 1,7 %. Il y a des hausses un peu de partout. Enfin, les salariés paieront une augmentation de leurs cotisations retraites, non pas sur la part patronale mais sur la part salarié. En remuant tout cela, cela fait un DOB. Il faut savoir aussi qu'avec le grand projet de l'année et de loi des finances, en France, 80 % des contribuables ne vont plus payer la taxe d'habitation. À Seyssins, 55 % de personnes ne paieront pas la taxe d'habitation, de manière dégressive, mais ils ne la paieront pas. Dans le DOB il est écrit que 45 la paieront, donc 55 ne la paieront plus. M. GILABERT voudrait revenir à la situation financière de la commune, avec les informations de de DOB. Comme il l'a dit, il y a eu l'avant et l'après 2015. L'après 2015 a été marqué par la métropolisation d'une part, et l'application de la loi NoTRE de l'autre. Des domaines de compétences sont passés à la Métro. Et il y a

eu la fameuse restructuration de l'emprunt, de la dette. Depuis 2016, l'épargne brute a baissé de 48 %. Si la prévision du budget 2018 se vérifie, c'est-à-dire 668 000, nous arrivons à une baisse en épargne brute de 2016 à 2018 de 48 %, et de 30 % pour l'épargne de gestion. Ce n'est pas grave, dans le sens où ce qui est pris en compte aussi par le projet de loi de programmation, concernant le ratio de désendettement, se situe à un niveau acceptable pour la commune, puisqu'il était de 6,60 années en 2017, et va passer à 9 en 2018, ce qui quand même commence à augmenter quelque peu. Ce ratio de désendettement, entre 10 et 12 années, est acceptable, mais deviendrait insupportable s'il allait jusqu'à 15 années. M. GILABERT pense que la commune fera tout pour ne pas arriver à ce chiffre. L'épargne brute est importante parce que c'est ce qui est dégagé entre les dépenses de fonctionnement et les recettes, et qui permet à la commune de payer ses investissements et le remboursement de sa dette. En 2015, cette épargne brute était négative, mais cela été lié à la restructuration de la dette. La commune doit être vigilante et se renforcer de ce côté-là. Une chose n'est pas inscrite dans le DOB mais serait intéressante, concernant le ratio de désendettement. Il faudrait coupler ce ratio d'endettement avec la moyenne des emprunts, afin d'étudier certains cas, par exemple un ratio de désendettement à 9 années et une durée moyenne d'emprunts à 14-15 ans. Il est donc important de connaître la durée moyenne des emprunts. Comme l'a dit Mme MARGUERY, adjointe déléguée aux finances, le budget va être étudié et peut-être revu, mais la commune a peu de marges de manœuvre, ce qui n'est pas une nouvelle.

Monsieur Yves DONAZZOLO constate une baisse d'environ 50 % de l'épargne brute, et de 80-90 % de l'épargne nette. Il demande de quoi est constituée l'épargne nette.

Madame Anne-Marie MALANDRINO veut tout d'abord remercier Mme MARGUERY et les services pour le travail réalisé, qui est efficace. Le document fourni aux élus permet de mieux appréhender les difficultés financières de la commune. Mme MALANDRINO va remonter en 1995, époque à laquelle la commune a commencé à vivre au-dessus de ses moyens. Tout doucement, les problèmes se sont accentués, mais cela a commencé en 1995. La commune a créé des emplois de fonctionnaires et a beaucoup augmenté le budget de fonctionnement. Puis, ces emplois deviennent pérennes, ce qui est normal pour les personnes qui les occupent, mais cela augmente toujours les dépenses de fonctionnement, au détriment de l'investissement. Comme le soulignait M. GILABERT, le gouvernement HOLLANDE, pour rétablir les déficits de la France au niveau européen, a diminué de manière drastique la DGF, et là, tout ce qui était caché a été mis à jour. Et la commune a de moins en moins les moyens de ses dépenses et de ses investissements. Le groupe « Seyssins ensemble » se demande comment, pendant toutes ces années, alors qu'à chaque budget il a alerté, dit qu'il y avait des dérives, qu'il fallait faire attention, il n'a été ni entendu ni écouté. Depuis 2015, il est vrai que l'équipe majoritaire a pris conscience qu'il y avait un vrai problème, par obligation car la conjoncture nationale l'y a obligé. Et force est de constater que la commune a fait d'énormes efforts et que ces efforts portent leurs fruits. Mais il va falloir, quand même, dégager des marges, et rentrer dans les critères qui sont imposés à la commune. Pour l'instant, le groupe « Seyssins ensemble » ne voit pas bien comment la commune va y arriver. Au niveau national, le gouvernement a des pistes. Mme MALANDRINO écoutait Monsieur Christophe CASTANER, dans une émission très intéressante sur RTL dimanche, qui expliquait que la France avait été trop dépensière et avait créé trop d'emplois de fonctionnaires qu'il fallait désormais réduire. Il a expliqué que sur 5 ans, le nombre de postes dans la fonction publique et dans l'administration allait être réduit de 120 000, par le biais de départs volontaires et en restructurant la fonction publique comme une entreprise privée. Cela va changer un peu les mentalités et bouleverser les choses, car la fonction publique s'était installée dans quelque chose d'immuable. Le groupe « Seyssins ensemble » attend cela avec impatience depuis de nombreuses années et a hâte de voir comment la fonction publique va se restructurer. C'est une très bonne chose, et c'est normal. Mme MALANDRINO fait un parallèle avec un domaine qu'elle connait bien. Avant, les médecins en télétransmettaient pas, et la Sécurité Sociale avait énormément de personnel. Aujourd'hui, tous les médecins télétransmettent, mais le nombre de fonctionnaires à la Sécurité social n'a pas changé, ce qui pose problème. Même la médecine du travail, aujourd'hui, est en télé-déclaration, sans que pour autant les budgets de ces instances ne soient modifiés. Il est aussi question des impôts. Il est donc normal d'aller faire cette restructuration. Mme MALANDRINO souhaite aborder la question des transferts de

compétences de la commune à la Métro. Ces transferts étaient beaucoup attendus. Chacun a pensé que les communes auraient moins de personnel suite à ces transferts. La commune de Seyssins aurait dû voir une harmonisation du budget de fonctionnement et une baisse du budget de fonctionnement et gagner de l'argent grâce au transfert d'agents. Mais en fait, il n'en est rien. Pour autant, il va bien falloir, à un moment, que la Métro fasse des efforts pour faire mieux avec moins. La Métro ne peut pas sans arrêt augmenter, parce qu'elle prend des nouvelles compétences, le nombre de personnes qui travaillent à charge de chaque compétence. En ce qui concerne la commune de Seyssins, le groupe « Seyssins ensemble » n'est pas sûr que Pré Nouvel apporte à l'équipe majoritaire ce qu'elle espère. L'équipe majoritaire pense que Pré Nouvel va rapporter beaucoup d'argent mais le groupe « Seyssins ensemble » ne le pense pas, pour diverses raisons. D'abord, Pré Nouvel se vend très mal, ce que l'équipe majoritaire ne veut pas reconnaitre. Un promoteur s'est désengagé il y a peu, après s'être battu avec Territoires 38, et comme les logements ne se vendent pas et qu'il n'y a pas de demande, il quitte le bateau. De plus, Pré Nouvel compte trop de logements sociaux. C'est une évidence, que le groupe « Seyssins ensemble » souligne constamment. Le groupe « Seyssins ensemble » n'était pas contre la construction d'un nouveau quartier, mais ne voulait pas de ce quartier-là, qui compte trop de logement sociaux. Et encore, il n'est pas terminé. De plus, Pré Nouvel ne rapportera pas ce que l'équipe majoritaire espérait, puisque les logements sociaux ne paient pas de taxe d'habitation et, comme le rappelait M. GILABERT, cette dernière va être réduite. Ainsi, la taxe d'habitation sur les logements de Pré Nouvel rapportera peau de chagrin. Ainsi, Mme MALANDRINO ignore ce que Pré Nouvel apportera, en termes de financement. Par contre, il engendrera des dépenses, notamment pour la restauration scolaire, le scolaire, les crèches, les E2C, tout ce qui est nécessaire à l'accueil de nouveaux habitants, alors que ces derniers ne rapporteront pas forcément beaucoup d'argent à la commune mais engendreront des frais. Mme MALANDRINO ne veut pas revenir sur le débat concernant la sécurisation de l'emprunt. Le groupe « Seyssins ensemble » n'était pas favorable à cette sécurisation et ne l'est toujours pas, même si 'équipe majoritaire s'en réjouit chaque fois qu'elle en parle. Cette sécurisation de l'emprunt se fait grâce à l'aide de l'État de 5 millions d'euros. Or, l'État, c'est nous, et ce qui est donné pour la sécurisation de l'emprunt, nous ne l'avons pas pour faire autre chose. Il n'y a dons pas de quoi se gargariser. Face à cette situation peu engageante, le groupe « Seyssins ensemble » partage des choses avec l'équipe majoritaire. Le groupe « Seyssins ensemble » estime que la fiscalité locale es toujours trop élevée. Avec toutes les augmentations qui arrivent, augmenter les impôts n'est sûrement pas le bon chemin, d'autant que les bases ne cessent d'augmenter. Cela signifie que la quantité d'argent que la commune perçoit augmente quand même, mais si cette dernière n'augmente pas les impôts, du fait de l'augmentation des bases. Au final, les contribuables paient toujours pus d'année en année. Il faut être conscient de cela. Pour expliquer aux Seyssinois que les impôts n'augmentent pas, il faut préciser chaque fois que leur feuille d'impôt a augmenté, mais que ce ne sont pas les taux d'imposition communaux qui ont augmentés, ce sont les bases. Le groupe « Seyssins ensemble » considère que la poursuite de la mutualisation avec les autres communes est une évidence. Plus les efforts seront mutualisés, moins cela coûtera à chaque commune et les coûts pourront être répartis. Enfin, la commune doit peser de tout son poids à la Métro, afin que cette dernière fasse aussi des économies et ne soit pas la seule à ne pas prendre en compte les difficultés rencontrées par les usagers. Même si l'impôt de la Métro n'impacte pas directement la commune, les Seyssinois paient à la fois les impôts communaux et la part Métro. Le groupe « Seyssins ensemble » pense qu'il faut bien sûr contenir les dépenses du personnel et se demande s'il ne faudrait pas aller beaucoup plus loin en suggérant, comme le propose le ministre, de procéder à des départs volontaires. Si la commune n'arrive pas à diminuer le nombre de fonctionnaires par des départs volontaires, elle pourrait diminuer le niveau des services, ou les faire payer de manière plus efficace. Il faudrait pour cela tenir compte du coût réel et non du coût induit, c'est-à-dire facturer le coût réel du service et non pas ce que l'on estime qu'il devrait coûter. Les solutions qui vont s'imposer à la commune et nécessiter de faire des choix, vont être difficiles, et devront être expliqués à la population, si la commune devait aller jusque-là. Mais les Seyssinois sont capables de comprendre. Le groupe « Seyssins ensemble » regrette simplement de n'avoir pas été suffisamment entendu plus tôt.

M. GILABERT souhaite répondre à M. DONAZZOLO concernant l'épargne nette. L'épargne nette est égale à l'épargne brute moins tous les remboursements d'emprunts.

M. VERGNOLLE relève qu'il est difficile d'avoir une vision large et complète, dans l'histoire, concernant les finances. Il n'empêche qu'on ne peut pas dire tout et son contraire. Mme MALANDRINO regrette que le groupe « Seyssins ensemble » n'ait jamais été entendu. M. VERGNOLLE s'en félicite, au contraire. Lorsque le conseil discutait de la façon de renégocier l'emprunt toxique, qui était catastrophique à l'époque avec l'évolution du franc suisse et de l'euro, le groupe « Seyssins ensemble » était contre. Si le conseil l'avait écouté, l'épargne aujourd'hui, qu'elle soit brute ou nette, serait en-dessous de 0. Si la commune n'avait pas renégocié et accepté les modalités de la nouvelle structure de l'emprunt, les coûts et les frais seraient tels qu'elle serait en grande difficulté. Certains moments nécessitent de prendre ses responsabilité et d'assurer en cohérence, et c'est ce qu'a fait l'équipe majoritaire. Mme MALANDRINO affirme qu'en 95, la commune vivait au-dessus de ses moyens. M. VERGNOLLE estime que cela date de bien avant. Il se souvient que, lorsque cette majorité s'est installée, la commune comptait 5 éducateurs sportifs, alors que des communes bien plus importantes n'en comptaient que 2. Ces 5 éducateurs étaient répartis dans différentes associations. M. VERGNOLLE n'en fait pas grief à l'ancien maire, car tout le monde a été piégé par le fait que Seyssins a connu, pendant 50 ans, une progression importante et par à-coups de ses habitants. Lorsqu'une couche d'un nouveau quartier arrivait, une recette non négligeable arrivait également, donnant l'illusion que la commune pouvait engager de la dépense. Cela s'est fait par marches d'escalier, jusqu'au jour où, avec Pré Nouvel, les choses se sont à peu près stabilisées au niveau des recettes. Mais les dépenses qui avaient été mises en charge, au fur et à mesure en montant les escaliers, ne continuaient pas sur le plat mais continuaient à leur rythme, avec les salaires, le GVT, etc… Il a donc fallu redresser la barre. Il a fallu un certain nombre d'années pour le faire, avec délicatesse, parce qu'on ne peut pas tout bousculer comme ça, on ne bouscule pas les services. Quelques fois, le bien recherché fait plus de mal que celui déjà existant. Il a donc fallu être prudent, et c'est ce que l'équipe majoritaire a essayé de faire. La preuve en est que la commune est quand même revenue à des situations plus saines. Aujourd'hui, se retrouvent certaines difficultés. L'épargne a été évoquée, mais peu les recettes. M. VERGNOLLE a bien compris que Mme MALANDRINO cherchait des recettes, et souligne que l'équipe majoritaire fait de même. En quelques années, les subventions perçues par la commune n'ont pas cessé de diminuer. La commune s'oriente donc vers un système où elle devra assurer son fonctionnement avec ses fonds propres. C'est ce que le conseil doit apprendre. De ce point de vue, la commune n'est pas restée les deux pieds dans le même sabot, et dans le programme de travail du CESPL, une séance au moins consistera à analyser la performance de la commune à s'adapter à ce nouveau contexte historique qui fait que les collectivités locales auront de moins en moins de subventions devront vivre avec leurs fonds propres et avec les recettes qu'elles iront rechercher, d'une manière ou d'une autre. M. VERGNOLLE croit qu'il ne faut pas avoir d'états d'âme et rechercher, sur tous les secteurs, les recettes qui doivent être justement faites. Il rappelle la déclaration d'un maire jouant un certain rôle. Ce dernier contestait le budget de la Métro, à cause d'une inflation des dépenses qu'il fallait contenir. Et dans sa propre commune, dans le cadre de son débat d'orientations budgétaires, ce maire proposait, pour s'adapter à la nouvelle situation, d'augmenter les impôts de 8 %. Nul n'est prophète en son pays et il faut beaucoup d'humilité pour aborder ces questions. Concernant la Métro, chaque élu présent dans une commission ou au conseil se doit de vérifier que les rythmes sont biens tenus et que la Métro est bien dans une perspective d'amélioration de service, voire de diminution des coûts. Mais la Métro, comme la commune, a une diminution de recettes. Pire, elle a aussi des obligations que les communes n'ont pas. M. VERGNOLLE prend pour exemple la GEMAPI *(Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations)*. Jusqu'à maintenant, les protections contre les inondations étaient une façon, pour les riverains, les communes riveraines, de se protéger ici ou là. Elles avaient des règles et des obligations. La CLECT a demandé à ce que la Métro assure cette protection, pour aller vers des dispositifs de solidarité entre les communes afin que tous les habitants, qu'ils soient riverains du Drac ou de l'Isère ou en haut de la montagne, soient protégés par le biais de la taxe GEMAPI. Cette protection est plus que nécessaire. Cela fait partie des taxes qu'il faut savoir expliquer et justifier. Le jour où l'inondation arrive, quelques communes, dans le centre et le nord de la France, vont savoir ce que signifie être solidaires pour se mobiliser contre ces dangers environnementaux. La gestion de la Métro doit permettre à la fois d'assumer des coûts que les communes n'avaient pas, tout en essayant de tenir la rampe entre les dépenses et de nouvelles recettes.

Mme MARGUERY précise, concernant le CESPL, que ces commissions sont obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants et s'appellent CCSPL *(Commission Consultative des Services Publics Locaux)*. Cela signifie qu'à Seyssins, commune d'un peu plus de 7 000 habitants, le choix a été fait le choix de maintenir cette commission qui n'est pas obligatoire. Cela montre bien une volonté commune, majorité ou pas, d'aller dans le détail des coûts. Cette commission est maintenue, avec M. VERGNOLLE et désormais M. ARPIN, afin d'aller plus loin encore dans le détail de l'analyse des coûts. Une des priorités du service des finances et des élus, quelle que soit leur délégation, est d'optimiser les services. La commune était dotée d'un logiciel qui n'était pas très performant sur ce genre d'analytique. Il a donc été décidé, durant ce mandat, d'en changer, et les bénéfices ce de changement de logiciel commencent à se percevoir. L'équipe majoritaire a vraiment cette volonté d'optimiser et d'analyser et a tout mis en œuvre pour y parvenir, en changeant de logiciel et en embauchant un directeur des ressources humaines et des finances. Chacun autour de cette table est d'accord sur ce besoin d'analyse, ces besoins de mutualisation et de consolidation des comptes qui n'est pas aisé. La commune s'en est donné les moyens, notamment en investissant 20 000 € dans ce logiciel qu'elle espère pouvoir amortir grâce à l'analyse et au travail mené par MM VERGNOLLE et ARPIN et Mme MARGUERY, tout en soutenant la croissance. Comme elle le rappelait, la commune a de plus en plus de normes à respecter. Ainsi, la commune doit dépenser 40 000 € pour mettre son système d'éclairage public dans le SIG *(Système d'Information Géographique)*, ce qui représente à peu près 1 % d'impôts. Et c'est 40 000 € par-ci, 15 000 € par-là, 20 000 € comme ci… Depuis que Mme MARGUERY est arrivée aux finances, elle a l'impression de vivre un bizutage, car sans cesse elle voit les dépenses augmenter et les recettes diminuer. Ces trois dernières années, la commune a perdu 540 000 € de DGF *(Dotation globale de Fonctionnement)*, 71 000 € de charges du FPIC *(Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)*, 40 000 € pour le SIG, 15 000 € pour les taxes d'ordures ménagères, et cela sans augmenter les impôts communaux. À chaque budget, Mme MARGUERY se demande comment faire. Il faudra, à un moment donné, se poser des questions pour augmenter les recettes, car l'équilibre aujourd'hui est vraiment précaire. L'équipe majoritaire travaille pour récupérer des recettes d'investissement sur les projets, mais les recettes sont de plus en plus rares. Les remboursements de la CAF diminuent sans cesse également. Mme MALANDRINO suggérait de faire payer les services, mais l'enjeu qui se pose à chaque fois est de savoir s'il faut faire payer l'utilisateur ou le contribuable. Comme le disait Mme MALANDRINO, les personnes paient de plus en plus aujourd'hui, et une augmentation des services de la commune s'ajouterait encore à ces augmentations. Il faut sans arrêt trouver un équilibre entre le citoyen et une bonne gestion, ce qui est très compliqué. De plus, il faut parfois une boule de cristal, car même les services des impôts ne savent plus combien la commune va toucher. Cela est tellement complexe, que les impôts ne peuvent donner de chiffres fiables avant que la commune ait la notification. Le service des finances a développé des outils de projetions fiscales, mais c'est très compliqué. Chacun ici a des questionnements et a envie d'analyser et d'optimiser les coûts. L'équipe majoritaire y travaille tous les jours, avec les services, en cherchant les meilleures solutions.

Monsieur Bernard LUCOTTE souhaite revenir sur l'emprunt toxique. Il y a deux ans, M. VERGNOLLE craignait que le taux du contrat augmente énormément et parlait de le Grèce et de séismes dans l'Europe. En fait, ce n'est pas du tout ce qui se passe depuis que l'équipe majoritaire a signé. Le taux de l'ancien contrat ne fait que baisser. Il reste au-dessus de 1,45, bien sûr, mais si la tendance se poursuit, ce que l'État a mis dedans n'aura servi à rien. La commune a engraissé un banquier avec un taux d'intérêt équivalent à 39,7 %, alors qu'elle n'y sera jamais. L'équipe majoritaire a signé au niveau du pic du taux d'intérêt. C'est la pire des choses.

M. VERGNOLLE reconnait volontiers qu'entre le moment où la commune a négocié et aujourd'hui, la situation de la parité entre l'euro et le franc suisse n'est pas la même, et qu'il semblerait que dernièrement, pour diverses raisons, cela s'améliore. La commune aurait eu tort d'une certaine manière, mais nul ne peut le savoir, si le rapport entre les deux était supérieur à 1,45, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut cependant se méfier de ce genre de discours, car certains économistes attirent l'attention sur le risque d'une nouvelle crise liée à des mécanismes monétaires existant sur le plan mondial. Face à des risques de ce

type, les gens vont sauver de l'argent en Suisse, et forcément le franc suisse augmente et les autres monnaies diminuent. Si la commune avait choisi d'attendre, elle aurait dû le faire deux ou trois ans, avec les coûts énormes qu'elle n'aurait pas pu supporter. M. VERGNOLLE se souvient d'une commune, assez proche géographiquement, qui n'a pas voulu négocier et s'est quand même demandé, il y a encore peu de temps, si elle ne pouvait pas encore le faire. Comme quoi, dans ce genre d'affaires, il faut être prudent. Mais M. VERGNOLLE craint, au contraire, qu'avec les perturbations mondiales actuelles, le franc suisse redevienne une valeur refuge. S'il se trompe, ce sera mieux pour tout le monde, la commune, chaque individu, le monde entier. Mais nul ne peut prédire l'avenir. Le constat se fait à un instant T. Le CESPL réalisera une étude de ce que cela aurait coûté si la commune n'avait rien fait, sur les deux-trois années écoulées, et émettra plusieurs hypothèses. Mais, eu égard à la situation actuelle, si la commune arrive encore à franchir le cap de cette désescalade des subventions, sans augmenter les taux et en verrouillant, autant que faire se peut, les mécanismes de dépenses, M. VERGNOLLE garantit que chacun ici pourra lever la tête pour la commune. Car d'autres communes ne sont pas dans la même situation, comme celle qu'il citait tout à l'heure, dont le Maire propose une augmentation de 8 % tout en tenant un discours totalement différent dans une opposition au sein de la Métro. Il faut cesser d'être schizophrène et d'avoir la moitié de la cervelle d'un côté, la moitié de l'autre. Il faut avoir une cohérence globale. La cohérence globale consiste à ne pas demander à diminuer la dépense du côté de la Métro et à ne pas augmenter les impôts, à part la taxe, alors que de nouvelles responsabilités doivent être assumées, et de gérer différemment sa commune. Ces pratiques ne doivent plus avoir lieu. En tous cas, à Seyssins, l'équipe majoritaire s'est toujours battue pour avoir une seule vision et une seule façon de penser sur la manière de faire.

Monsieur Fabrice HUGELÉ remercie M. VERGNOLLE pour ces précisions annuelles, qui permettent au conseil de refaire un point par étapes, année après année, sur l'emprunt toxique, et de se rappeler que cette histoire fait désormais partie du passé. Ce débat a été riche et complet et qui a permis, il en félicite à nouveau l'équipe et les services, d'entendre les compliments, les satisfecit venant de toutes les oppositions et des conseillers municipaux indépendants, rappelant que la commune n'a pas une marge de manœuvre phénoménale, mais que les trajectoires qu'elle dessine permettent néanmoins d'assurer les politiques publiques qui constituent son ADN, sans rien lâcher sur sa volonté d'être au service des associations et de la culture. M. HUGELÉ veut saluer la Présidente de LEJS, le Président de Seys'Arts et le représentant de l'UAS, ainsi que le Conseil des Sages et le public présents ce soir, qui sont attentifs à la qualité de vie et surtout à la qualité du lien social que la commune produit, encourage et soutient encore en 2018 malgré les difficultés. Ce lien social est exceptionnel à Seyssins. Il est tellement différent par rapport à ce qui peut exister dans d'autres communes, tellement riche, tellement dynamique, tellement énergique, que c'est un gage, chaque année, que de pouvoir reproduire, encourager, développer, avec l'ensemble des acteurs qui font l'animation culturelle, sportive, associative à Seyssins. M. HUGELÉ veut les saluer ici, puisque cette année encore, la commune travaille à soutenir et à encourager ce qui fait son ADN seyssinois depuis des décennies. Au-delà de ces satisfecit, quelques bonnes nouvelles sont à souligner. Tout à l'heure, Mme MARGUERY rappelait que chaque année, la commune devait réaliser de nouvelles dépenses, 10 000 € d'un côté, 20 000 de l'autre… Cette année, ce sera la première fois depuis 2013 que le FPIC *(fonds de péréquation entre les intercommunalités de France)* n'augmente pas et n'impute pas les finances de la commune de Seyssins. De la même manière, c'est la première fois depuis 2013 que la DGF ne diminue pas. On pourrait penser qu'elle a assez diminué ces 4-5 dernières années, passant de 800 000 € environ à un peu moins de 250 000 € et que cela suffisait, qu'il fallait marquer une pause. C'est fait avec ce gouvernement, ce qui permet de présager, d'envisager des politiques publiques confortées, en tous cas qui respecteront les choix émis par la municipalité en 2014. M. HUGELÉ souligne que, cette année encore, les impôts locaux ne seront pas augmentés, et la participation des associations ne sera pas appelée. Il rappelle que les trois dernières années, la commune a demandé à ses associations de faire un effort de 5 %, chaque année, sur leur fonctionnement. Ce ne sera pas le cas cette année, du fait sans doute aussi, de ce palier, cette respiration, sans toutefois parler d'une inversion de la conjoncture. Malgré cela, ces conditions ne sont pas euphorisantes, et tout le monde a rappelé ici que, par certains aspects, cela pouvait être mieux avant. Il est vrai que les collectivités ont connu des périodes plus fastes, où l'argent

public était plus accessible, où les partenariats croisés avec d'autres collectivités, l'État, le Département, la Région, étaient plus fastes et permettaient d'engager des projets plus nombreux. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et la période qui doit inciter les communes à être plus audacieuses, sur le plan de l'innovation, des solutions nouvelles, des mutualisations aussi. C'est ce que Seyssins entreprendra avec les communes et l'intercommunalité de proximité. Il veut parler surtout de Seyssinet-Pariset, avec laquelle Seyssins va poursuivre cette exploration des politiques publiques, de mutualisations d'infrastructures, comme elle l'a fait avec un certain succès sur la culture cette année, ou avec la police municipale également, puisque les résultats sont plutôt positifs. La commune continuera à explorer cette voie. La commune continuera aussi à explorer la voie du travail dans la Métro, même si M. HUGELÉ entend ici et là des critiques, et a lui-même adressé des remarques au Président de la Métro lors de ses vœux, le 12 janvier dernier, rappelant qu'ensemble on pouvait sans doute imaginer aller plus loin, prendre mieux en compte les problématiques qui se posent, de pollution, de rénovation des infrastructures, de solidarité. M. HUGELÉ doit bien reconnaître que la commune seule, auparavant, allait peut-être un peu plus vite pour assurer le service auprès de ses concitoyens, et c'est bien à cela que les élus doivent faire attention dans le cadre de l'élaboration de la Métro. Mais la Métro est une machine importante, qui doit respecter sa règle de vie et le statut de ses collaborateurs et de ses agents. Il faudra certainement à la Métro un peu de temps avant de trouver son rythme de croisière et d'efficacité mais au final, cela devrait apporter beaucoup en termes de visibilité, de production de richesse et de service public au service des solidarités dans ce bassin de vie. M. HUGELÉ voudrait, comme M. GILABERT, partir de la plus large des perspectives pour arriver non pas au micro mais au local, parce qu'il n'y a pas de micro-cosmos dans ce que fait la commune, ou de micro-politique. Il y a des politiques au service des autres, qui se veulent généreuses en matière d'innovation. M. HUGELÉ veut combattre quelques idées fausses qui reviennent, heureusement, une fois par an seulement, au moment du débat d'orientations budgétaires, et qui concernent essentiellement Pré Nouvel. Il estime que Seyssins peut être fière du modèle qu'elle a choisi. Il se tourne vers M. PAUCOD, qui a connu d'autres étapes voilà quelques décennies, et vers les conseillers municipaux présents dans le public, qui ont connu le développement urbain de Seyssins par tranches, par à-coups, mais courageux, régulier. Ce développement amenait des apports de population nouvelle et la régénération du tissu de la cité, permettant de dégager de nouvelles marges de travail, de progression, d'alimenter et de financer aussi des solidarités. Pré Nouvel, c'est tout cela. Pré Nouvel fait écho à la création du quartier de la Plaine dans les années 70 et à la création du quartier du Centre dans les années 80. Pré Nouvel est la grande chance de la commune des années 2000. M. HUGELÉ ne comprend pas comment il peut y avoir trop de logements sociaux et trop de solidarité. Les orientations budgétaires du CCAS ont été débattues la semaine dernière. Mme MALANDRINO était attendue autour de la table pour parler des solidarités, mais elle ne s'est pas présentée. Le CCAS, malgré les solidarités qui sont mises en place, votera un résultat qui sera très largement positif. Non seulement la commune assure les solidarités qu'elle doit à ses concitoyens, sans oublier personne au bord de la route, et intervient auprès des familles à tous les âges de la vie, mais en plus, le CCAS arrive à dégager un résultat positif qui permet, dans le contexte actuel, de relancer, peut-être, le chantier de nouvelles solidarités. M. HUGELÉ garantit que dans ce tableau, Pré Nouvel n'apporte pas plus de lots de misère ou de difficultés que les autres quartiers de Seyssins. Il rappelle que Pré Nouvel comptera 65 % de propriétaires. Le quartier du Centre, composé de bâtiments en R+4, a inauguré en une fois, en 1996, plus de 600 logements. Pré Nouvel comptera 550 logements en R+3, soit 35 logements à l'hectare, ce qui sera unique dans les écoquartiers réalisés aujourd'hui dans l'agglomération grenobloise. M. HUGELÉ met quiconque au défi de trouver un écoquartier de cette taille, dans une des 49 communes de l'agglomération, qui réalisera aussi peu de logements à l'hectare. La commune peut s'en vanter, pour la qualité de l'environnement et du paysage, demain. Aujourd'hui il s'agit d'un chantier. Il est difficile et désagréable pour les habitants de vivre au milieu d'un chantier, et chaque jour M. HUGELÉ leur présente les excuses de la commune. Mais la commune se félicite de la faiblesse du nombre de logements à l'hectare, car demain, ce sont ses paysages qui seront préservés, la carte postale de Seyssins sous le Moucherotte. C'est bien pour cela que ce quartier fonctionne et que Seyssins continue d'être une ville particulièrement attractive. Contrairement à ce que dit Mme MALANDRINO, les promoteurs ne jettent pas l'éponge. Le conseil pourrait les inviter ici à s'exprimer. Certains promoteurs ont trop d'affaires ou trop de chantiers à Pré Nouvel. L'un d'eux en l'occurrence, dont la

production réalisée donnait pleinement satisfaction à la commune, n'a pas su trouver les moyens de son développement pour répondre à la demande de Pré Nouvel et assurer, dans le temps qui lui était imparti, les chantiers de vente et de promotion qui lui avaient été confiés. La commune a malheureusement été obligée de l'écarter, et lui a demandé de prendre du recul, de terminer les chantiers qui lui avaient été confiés et de ne pas aller au bout des missions qui étaient les siennes, pour pouvoir choisir un autre promoteur qui achèverait dans les délais le troisième et dernier chantier que la commune lui avait proposé. Pré Nouvel se vend bien et se loue bien. 65 % des logements sont désormais livrés. La commune a pris un peu de retard, mais il ne pouvait en être autrement car Seyssins, comme ailleurs, a connu une crise de l'immobilier, mais surtout a dû essuyer 11 recours dans les années ayant précédé le lancement de ce chantier. Affirmer que Pré Nouvel n'est pas une réussite relève de beaucoup de mauvaise foi, ou plutôt de méconnaissance. Les rentrées fiscales commencent à se faire sentir et à impacter le budget. Mme MARGUERY rappelait que les droits de mutation ont été une bonne nouvelle. Les recettes générées par les droits de mutation ont été une bonne nouvelle à Pré Nouvel, d'abord parce qu'il y a Pré Nouvel, mais aussi parce que Pré Nouvel entraîne des mouvements dans le parc de logements sur la commune tout entière. Des Seyssinois qui avaient des appartements un peu anciens à la Plaine et au Centre, achètent à Pré Nouvel des appartements neufs. M. HUGELÉ voulait tordre le cou à quelques idées fausses, rappeler quel était l'attachement viscéral de l'équipe municipale à assurer les solidarités, comme les équipes qui l'ont précédée, à s'inscrire dans l'histoire de ce qui a fait le succès de Seyssins et son attractivité aujourd'hui. Si quelqu'un explique à M. HUGELÉ que le prix de l'immobilier à Seyssins a diminué, que Seyssins n'est pas une commune recherchée, que Seyssins n'offre pas les moyens de s'épanouir en famille, M. HUGELÉ le traitera de menteur. Comme il pourrait traiter cette personne de menteur sur l'endettement et sur le traitement de cet emprunt toxique. Certains conseillaient tout à l'heure de ne pas renégocier l'emprunt. M. HUGELÉ leur aurait conseillé, s'il avait été élu en même temps qu'eux au début des années 2000, de ne pas le voter et de ne pas mettre la commune dans la situation qu'elle a connue. Aujourd'hui, l'équipe majoritaire choisit de renégocier l'emprunt, et la dette par habitant, chacun peut le voir dans les documents publics, avec le fonds de soutien de l'État, est maintenue en-dessous de 800 €, et avoisine les 950 € sans le fonds de soutien. Même sans compter le fonds de soutien, la dette par habitant de la commune de Seyssins reste dans la moyenne des dettes par habitant des communes de même taille. C'est dire si la commune a joué la prudence, par rapport à d'autres communes dont les décisions de justice à venir détermineront si elles ont fait un bon choix en pariant et en jouant, encore plus, avec le risque et avec l'équilibre financier et les finances publiques de leurs concitoyens. Enfin, M. HUGELÉ voulait préciser que beaucoup d'erreurs avaient été rapportées concernant les emplois de la commune. Les graphiques présentés sont clairs. Il rappelle que depuis le début du mandat en 2014, le nombre d'ETP *(Équivalents Temps Plein)* a diminué d'approximativement 10 % pour passer de 104 à 89 aujourd'hui, en 4 années. L'effet Métro joue effectivement et M. HUGELÉ ne se cache pas derrière ce semblant d'artifice. La Métro a pris environ la moitié de cette quinzaine d'agents, qui sont partis avec les recettes qui allaient avec. Mais à peu près la moitié des postes qui ont été supprimé, l'ont été du fait de la qualité de la gestion de l'équipe municipale, du fait de sa capacité à aller chercher une façon différente d'exercer les missions, sans jamais rien renier ni rien lâcher sur l'exigence de qualité, puisque c'est bien ce qui fait son ADN, sa volonté et son enthousiasme. La motivation de cette équipe municipale est de conforter l'attractivité de Seyssins et surtout d'être toujours dans l'exigence de qualité de vie et d'innovation, exigence qu'elle met dans ses missions. Les choses sont corrigées, rectifiées, précisées. Il propose à l'assemblée délibérante de prendre acte que ce débat 2018 a eu lieu et de se retrouver autour du vote du budget, qui sera l'occasion d'aller plus sans doute dans le détail des politiques publiques. Il assure à l'assemblée que la motivation de l'équipe majoritaire n'a pas faibli, et que si elle a choisi de s'entourer d'éléments de valeur, de compétences et d'expertise sur ces questions financières, c'est bien pour pouvoir accroître encore, en tous cas aiguiser son sens des responsabilités, du moindre euro dépensé dans le respect des solidarités, de ses ainés et de ceux qui ont fait les choses avant elle.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu la loi du 6 février 1992 dite d'administration territoriale de la République ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2312-1 ;
Vu l'exposé de Mme Nathalie MARGUERY, adjointe déléguée au budget ;
Vu le rapport annexé à la présente délibération ;
Vu l'avis de la commission des finances du 26 janvier 2018 ;

Considérant que la séance du conseil municipal au cours de laquelle sera voté le budget primitif 2018 de la commune est fixée au 26 mars 2018 ;

Sur proposition de Madame Nathalie MARGUERY, adjointe chargée des finances et du budget ;

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

**002 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS-ARMAND- APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINIF (APD)**

Rapporteure : Gisèle DESÈBE

Mesdames, Messieurs,

L'engagement de la commune dans son projet d'Ad'AP nécessite la réalisation de travaux d'aménagement à l'école élémentaire Louis-Armand.

Le projet comprend deux points :

- la mise en place d'un élévateur côté sud pour rendre accessible l'ensemble des salles de classe de l'école ;
- la mise en accessibilité complète de l'intérieur de l'école comprenant :
  - la création de sanitaires accessible aux PMR au rez-de-chaussée et à l'étage
  - le remplacement des doubles portes de l'école
  - le traitement des escaliers
  - la création d'une douche PMR à l'étage.

La maîtrise d'œuvre a été confiée aux services techniques de la Ville de Seyssins pour un montant global de 129 166,66 € HT.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code des marchés publics ;

Considérant l'intérêt et la nécessité pour la commune d'aménager l'école élémentaire Louis-Armand afin de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap et des PMR dans le temps scolaire et périscolaire ;
Considérant que ce projet permettra à la commune de répondre à ses engagements en matière d'accessibilité des bâtiments publics communaux ;
Considérant que ce projet tient compte des engagements contractés par la commune dans le cadre du Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise ;

Sur proposition de Madame Gisèle DESÈBE, adjointe déléguée à l'urbanisme, au développement durable et aux déplacements ;

- approuve l'APD pour le projet de réhabilitation de l'école Louis-Armand pour un montant HT de 129 166,66 € ;

- Inscrit les crédits au budget principal compte EDUC 2313-100 ;

- autorise Monsieur le maire à signer la déclaration préalable et la demande d'autorisation de construire ;

- mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

## 003 - MARCHÉS PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU LOT 3 DU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Rapporteur : Emmanuel COURRAUD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du marché 17.11 de « Réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers – création d'un restaurant scolaire et de locaux pour le centre de loisirs et les activités périscolaires » de l'école Blanche-Rochas, une modification du contrat s'avère nécessaire pour inclure certaines modifications de la prestation en moins-value, notamment une réduction du nombre de fenêtres, de panneaux d'affichages et de porte-manteaux, ainsi qu'en parallèle, en plus-value, l'ajout de finitions pour les volets roulants, les escaliers et les trappes de sécurité, et le changement des panneaux acoustiques pour les uniformiser avec ceux de la commune. Ces modifications du contrat ne sont pas substantielles et ne changent en aucun cas la nature globale du marché. Néanmoins, il est nécessaire d'acter une prolongation du délai d'exécution des travaux concernés par le lot pour les mettre en œuvre, et de porter la fin du marché pour ce lot au 23 février 2018. L'ensemble de ces modifications entrainent une augmentation du prix du marché estimée à 2 357,00 € HT, soit 4,91 % du montant initial du lot concerné (lot 3 : menuiseries extérieures et intérieures bois).

Le présent avenant à adopter intervient pour acter ces modifications.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-4 ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment en son article 139 ;
Vu le marché « Réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers – création d'un restaurant scolaire et de locaux pour le centre de loisirs et les activités périscolaires » signé le 9 juin 2017 ;

Sur proposition de Monsieur Emmanuel COURRAUD, conseiller municipal délégué aux travaux ;

- Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la modification du marché 17.11 pour un montant de 2 357,00 € HT (2 828,40 € TTC) ;

- Décide d'imputer la dépense au compte 2313-217 de la commune ;

- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

**004 - MARCHÉS PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PILOTÉ PAR LE SIRD POUR LES VÉRIFICATIONS TECHNIQUES RÉGLEMENTAIRES DES ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE SEYSSINS**

Rapporteur : Emmanuel COURRAUD

Mesdames, Messieurs,

Il apparaît opportun, dans le contexte économique actuel, de poursuivre la mutualisation engagée en 2014 entre les communes membres du Syndicat Intercommunal de la Rive gauche du Drac (SIRD), et donc de créer un outil de mutualisation des achats qui permette d'augmenter le volume des commandes afin d'obtenir de meilleurs prix de la part des fournisseurs et de réaliser ainsi des économies substantielles sur l'achat de plusieurs familles de fournitures ou de services.

Un groupement de commandes est donc envisagé, qui regroupera les communes de Seyssins, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Sassenage, Noyarey, Veurey-Voroize, le SIRD et certains CCAS des dites communes.

Dans le cadre fixé par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics, la convention constitutive de ce groupement désignera un coordonnateur qui centralisera les besoins définis par chaque collectivité adhérente et pilotera les procédures de mise en concurrence, selon les dispositions prévues par le code des marchés publics.

Chaque membre signera, notifiera et assumera l'exécution de sa part du marché.

La commission d'appel d'offre du groupement sera constituée des représentants des membres du groupement et se réunira, conformément à la réglementation, pour choisir l'entreprise retenue au terme de la procédure de mise en concurrence.

Ce groupement de commandes sera constitué après la signature de la convention constitutive et dès transmission au contrôle de légalité des actes de la Préfecture de l'Isère.

Le SIRD sera coordonnateur de ce groupement pour la passation d'un marché dont l'objet porte sur les vérifications périodiques obligatoires qui concernent :

- les installations électriques
- les installations au gaz
- les systèmes de sécurité incendie
- les ascenseurs
- les appareils de levage
- les aires de jeux
- les équipements sportifs.

Par la délibération DE-2014-ST-061 en date du 24 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants de la commission d'appel d'offres de la commune aux commissions d'appel d'offres de tous les groupements de commandes auxquels cette dernière participe. Ces membres sont :

- Délia MOROTÉ (titulaire)
- Nathalie MARGUERY (suppléante).

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la commune à adhérer à ce groupement, dont la convention constitutive est annexée à la présente délibération, dans les conditions de coordination et de représentation précitées.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment en son article 28 ;
Vue la délibération DE-2014-ST-061 procédant à la désignation des représentants de la commission d'appel d'offres de la ville aux commissions d'appel d'offres des groupements auxquels elle participe ;

Sur proposition de Monsieur Emmanuel COURRAUD, conseiller municipal délégué aux travaux ;

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes piloté par le Syndicat Intercommunal de la Rive gauche du Drac pour la passation des marchés de vérifications techniques réglementaires ;

- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

## 005 - MARCHÉS PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ SICOM

Rapporteur : Emmanuel COURRAUD

Mesdames, Messieurs,

Par une demande en date du 11 octobre 2017, la Société SICOM S.A., sise 14 rue des Aulnes à Champagne-au-Mont-d'Or (69410), sollicite auprès de la commune une autorisation de voirie destinée à l'implantation de portiques à vocation de signalisation commerciale, sur le territoire de la commune de Seyssins.

En contrepartie de l'occupation du domaine public, la commune bénéficiera d'une rétrocession de matériels à choisir dans la gamme des mobiliers produits par la société SICOM S.A. figurant en annexe de la convention (liste non exhaustive), à concurrence de 100 % de la valeur des mobiliers commercialisés, elle-même établie à 80 € HT par latte commercialisée pour la durée de la convention.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter une convention d'occupation du domaine public, annexée à la présente délibération, détaillant les modalités de cette occupation ainsi que la contrepartie pour la commune, et de la conclure pour une durée de trois ans, renouvelable pour la même durée par reconduction expresse sur demande de la société, adressée au plus tard six mois avant son expiration.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212.1, L2212.2 et L2213.1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°347 du 28 octobre 1964 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
Vu le décret n°76.148 du 11 février 1976, relatif à la publicité et aux enseignes visibles de voies ouvertes à la circulation publique ;

Sur proposition de Monsieur Emmanuel COURRAUD, conseiller municipal délégué aux travaux ;

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société SICOM S.A. ;

- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

**006 – SERVICES TECHNIQUES – FIXATION DE LA REDEVANCE DE DÉNEIGEMENT ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉNEIGEMENT AVEC LA CLINIQUE DU DAUPHINÉ POUR LES SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020**

Rapporteur : Gisèle DESÈBE

Mesdames, Messieurs,

La Clinique du Dauphiné, sise 252 route de Saint-Nizier à Seyssins, sollicite le concours de la Ville de Seyssins pour le déneigement de ses voies privées durant la période hivernale. Il est rappelé qu'en application de l'article L. 2331-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux recettes non fiscales des communes, une commune peut librement établir des redevances pour services rendus. Il est nécessaire pour ce faire d'établir une convention.

La commune organisant, via ses services techniques, le déneigement des voies dont elle est le gestionnaire, et disposant du personnel et du matériel pour ce faire, envisage de donner suite à cette demande en établissant donc une convention de déneigement pour les trois saisons hivernales suivantes : 2017-2018 (hiver actuel), 2018-2019 et 2019-2020.

Il est donc nécessaire que le conseil municipal se prononce sur les tarifs de la redevance de déneigement qui sera demandée, avant de décider de conclure cette convention.

**Fixation de la redevance :**

Après calcul des coûts inhérents à l'opération, et à la nécessité d'affecter une part du coût de l'astreinte de déneigement versée au personnel dédié de la commune ou au prestataire titulaire d'un marché de déneigement d'appoint pour la saison hivernale, les services techniques proposent les tarifs suivants :

- Heure jour : 55 € HT
- Heure nuit : 68 € HT
- Heure week-end : 68 € HT
- Heure jour férié : 80 € HT

À ces tarifs s'ajoutera une redevance forfaitaire de 10 € HT par semaine, correspondant à l'astreinte pour le déneigement.

**Signature de la convention :**

Si les conditions tarifaires susmentionnées sont approuvées par le conseil municipal, les services techniques de la commune proposent au conseil d'autoriser immédiatement Monsieur le maire à signer la convention de prestations de services à titre onéreux qui lui a été soumise en séance.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2331-2 ;
Vu le projet de convention ci-joint ;

Sur proposition de Madame Gisèle DESÈBE, adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'environnement et aux déplacements ;

- donne un avis favorable à la fixation suivante des tarifs de la redevance due pour services rendus dans le cadre du déneigement des voies privées :
    - Heure jour : 55 € HT ;
    - Heure nuit : 68 € HT ;
    - Heure week-end : 68 € HT ;
    - Heure jour férié : 80 € HT ;
    - Redevance forfaitaire de 10 € HT par semaine ;

- autorise Monsieur le maire à signer la convention de déneigement annexée à la présente délibération avec la Clinique du Dauphiné pour les trois saisons hibernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ;

- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame Anne-Marie MALANDRINO demande où en est le permis de construire de la clinique du Dauphiné.

Monsieur Fabrice HUGELÉ répond que ce permis est devant la justice. Le premier permis de construire de la clinique du Dauphiné a fait l'objet d'une annulation pour un vice de forme. Ce permis a été accordé sur un secteur à projets d'une surface d'environ 2 hectares comprenant plusieurs propriétaires. Ce permis de construire a été demandé sur une seule des parcelles, la plus grande, qui constituaient cette zone à projets. Il aurait fallu alors informer l'ensemble des propriétaires de parcelles de ce projet, malgré le fait qu'une seule parcelle soit concernée. Cette étape n'a malheureusement pas été réalisée. Un des propriétaires, et c'est son droit, s'est retourné devant le juge, bientôt rejoint par un second propriétaire. Plusieurs décisions de justice ont été rendues. Une première annulation du permis de construire a été confirmée en appel, mais l'ensemble des recours soulevés ont alors été très largement expurgés. Sur la dizaine d'arguments juridiques initialement soulevés, neuf ont été évacués pour n'en garder plus qu'un qui concerne cette méprise sur les parcelles. La Cour de cassation a confirmé le jugement en novembre dernier. La commune avait, bien avant cette date et cette décision ultime, accordé un deuxième permis de construire, prenant en compte les erreurs techniques commises sur le premier permis. Ce second permis de construire est également attaqué, aujourd'hui, devant la justice.

Conclusions adoptées : unanimité.

## 007 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES RYTHMES SCOLAIRES DE LA RENTRÉE 2018-2019

Rapporteur : Philippe CHEVALLIER

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réforme des rythmes scolaires mise en place en septembre 2013, la commune de Seyssins a associé les acteurs impliqués dans la communauté éducative à une large réflexion en vue de construire un projet répondant au mieux à l'intérêt de l'enfant.

Ainsi, de nombreuses rencontres avaient été mises en place réunissant les équipes d'enseignants, d'animateurs, les ATSEM, les assistantes maternelles, les parents. Une synthèse de ces réflexions avait été présentée à la population au Prisme, avant de procéder à un vote auprès des parents d'élèves qui s'étaient prononcés sur le choix du mercredi comme 9ème demi-journée à inclure dans l'organisation de la semaine scolaire.

Le Projet Éducatif Local (PEL) avait alors été revisité pour inclure cette transformation des rythmes, et réécrit dans un document de référence appelé dorénavant Projet Éducatif de Territoire (PEdT). L'État s'était engagé dans cette réforme en attribuant une aide spécifique aux communes pour lesquelles le PEdT incluait des Temps d'Accueils Périscolaires (TAP). Pour mémoire, la commune a historiquement développé ces TAP sous l'appellation Espaces Éducatifs Concertés ($E^2C$).

En juin 2017, le Décret 2017-1108, publié au Journal Officiel du 28-06-17, a ouvert la possibilité aux communes de revenir sur l'organisation de la semaine scolaire. Il permet au Maire, tout en respectant un certain nombre de contraintes, de faire des propositions d'adaptation soumises à l'autorisation du Directeur Académique.

Soucieuse de l'intérêt de l'enfant, tout en restant attentive aux retours des acteurs sur l'extrême fatigabilité des enfants, la commune de Seyssins a choisi de consulter à nouveau le plus largement possible la communauté éducative afin de rester cohérente avec la démarche engagée en 2013.

Des rencontres ont donc permis de connaitre les avis des acteurs (enseignants, animateurs, ATSEM, intervenants divers...) sur l'intérêt ou non de poursuivre sur une semaine de 4,5 jours. Au mois de novembre, 3 réunions publiques se sont tenues dans chacun des groupes scolaires pour recueillir les avis et questionnement des parents et des acteurs de la communauté éducative. La commission vie scolaire du 27 novembre a entériné la faculté que les représentants des parents d'élèves s'emparent de la question et interpellent directement les parents d'élèves. Des sondages ont eu lieu dans chaque école, et les résultats ont été validés par les conseils d'écoles. Ceux-ci ont exprimé majoritairement un retour à la semaine de 4 jours.

Par ailleurs, afin de porter un avis auprès de l'Inspection Académique, la commune a organisé un vote le 19 janvier dernier, pour permettre l'expression de chaque parent ayant un ou plusieurs enfants dans une école seyssinoise. Le résultat exprime le souhait majoritaire, à 57 %, d'une suppression du mercredi matin et d'un retour à la semaine de 4 jours.

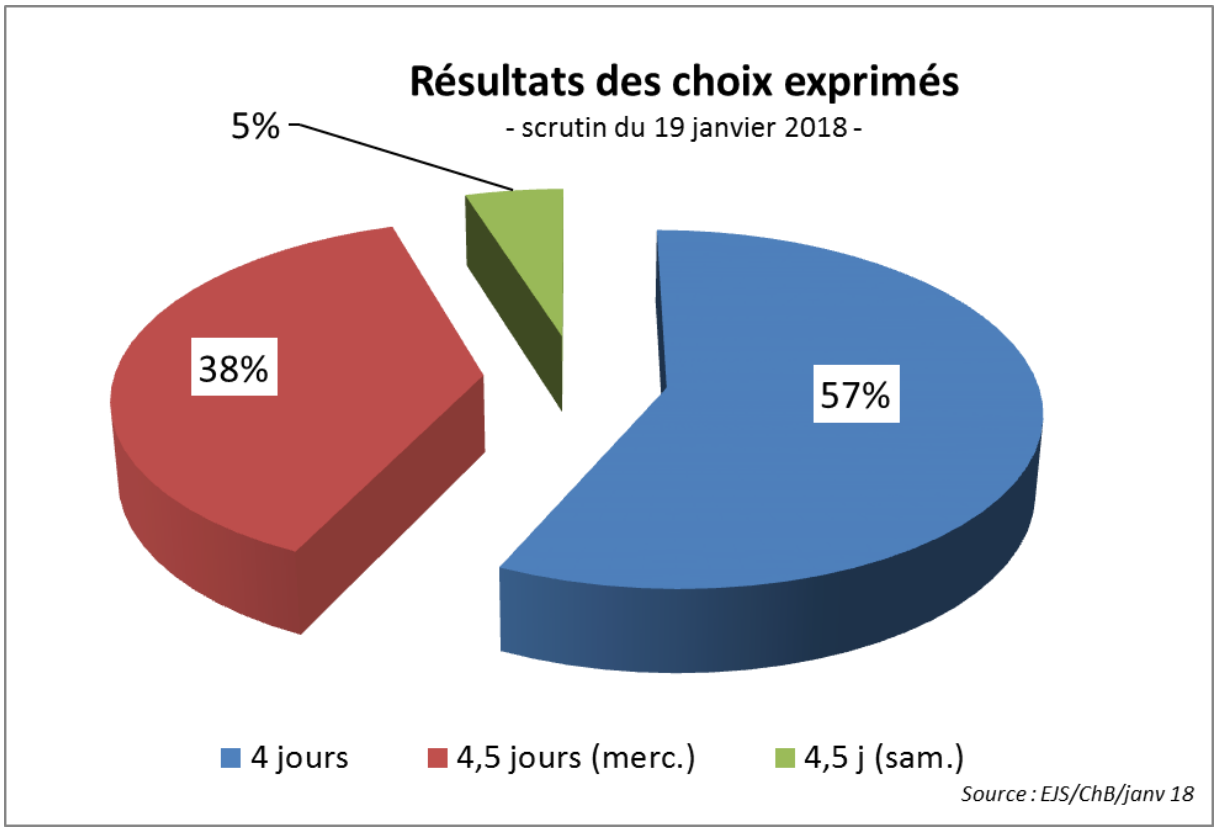

Au vu de la concertation et des avis exprimés, il est proposé que le conseil municipal valide la double démarche de concertation organisée par les conseils d'école et la commune, d'un retour de la semaine à 4 jours pour la rentrée de septembre 2018, et que cette proposition soit soumise à la validation de la Directrice Académique de l'Isère.

Monsieur Philippe CHEVALLIER propose d'amender le paragraphe suivant :

« *Enfin, il est également proposé que la commune conduise une nouvelle étape de concertation permettant d'aménager les horaires des journées de scolarité, et notamment l'articulation des activités et entre les temps scolaires et périscolaires, afin de favoriser l'apprentissage des enfants. Également, il est proposé que la commune s'inscrive dans toute démarche engagée auprès du Ministère de l'Education nationale, en particulier au niveau de la Métropole grenobloise, permettant d'élargir la réflexion à la question du nombre de jours de scolarité annuels, question qui est apparue lors des temps de concertation comme essentielle à la qualité de l'apprentissage scolaire et à la recherche du rythme le meilleur pour l'enfant.* »

et de le modifier comme suit :

« *Il est proposé que la commune conduise dès à présent une nouvelle étape de concertation permettant d'aménager les horaires des journées de scolarité en vue de la rentrée de septembre 2018. Il s'agira notamment de préciser l'articulation des activités entre les temps scolaires, extra-scolaires et périscolaires, afin d'améliorer encore les conditions d'apprentissage des enfants. Il est également proposé que la commune s'inscrive dans toutes les démarches (Ministère de l'Éducation nationale, Métropole grenobloise, Ville de Grenoble) qui visent à faire évoluer le rythme annuel des apprentissages des élèves et notamment à augmenter le nombre de jours consacrés à l'école. En effet, la majeure partie des communes de France compteront bientôt 144 jours de scolarité par an, soit beaucoup moins que la moyenne des autres pays européens (180 jours par an). Lors de la concertation, cette question est apparue comme un sujet essentiel à la qualité de l'apprentissage scolaire et au bien-être de l'enfant, qui, de tous temps, sont constitutifs du projet éducatif de la commune*. »

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2017-1108 relatif à la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire publié le 28 juin 2017 ;
Vu le décret n°2013-77 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publié le 24 janvier 2013 ;
Vu le décret n°2013-705 relatif au fond d'amorçage prévu pour soutenir financièrement les collectivités à compenser en partie les coûts liés à l'application de la réforme des rythmes de l'enfant ;
Vu le décret n°2013-707 dont l'objet permet la possibilité d'aménager à titre expérimental des taux d'encadrement applicables aux accueils organisés dans le cadre d'un projet éducatif territorial ;
Vu la délibération n°31 en date du 25 mars 2013, dans laquelle le conseil municipal a adopté la mise en œuvre de la réforme des rythmes de l'enfant et confirmé l'importance du projet éducatif local qui fondent pour les années à venir les engagements de la collectivité en matière de politique éducative communale ;
Vu la délibération n°111 en date du 18 novembre 2013, approuvant la signature du PEdT avec les services de l'État ;

Considérant l'intérêt de poursuivre la politique éducative menée dans la plus large concertation possible ;

Sur proposition de Monsieur Philippe CHEVALLIER, adjoint à l'éducation ;

Monsieur Philippe CHEVALLIER propose d'amender le paragraphe suivant :

- « *prend acte de la validation des parents d'élèves à un retour à une semaine scolaire de 4 jours ;*

- *propose que Monsieur le maire soumette cette proposition d'un retour d'une semaine à 4 jours à la Directrice Académique de l'Isère ;*

- *mandate Monsieur le maire pour signer la nouvelle convention avec l'État qui modifiera le PEdT ;*

- *émet le souhait que la concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative se poursuive, concernant notamment les horaires des temps scolaires et périscolaires, en lien également avec les démarches engagées à ce sujet au niveau de l'agglomération grenobloise ;* »

et de le modifier comme suit :

- « *prend acte des résultats des votes organisés à l'issue d'une longue période de concertation et qui proposent le retour de la semaine scolaire à 4 jours dès la rentrée scolaire 2018 ;*

- *propose que Monsieur le maire soumette cette décision de l'ensemble des parties prenantes de la communauté éducative à Seyssins à la Directrice Académique de l'Isère ;*

- *organise dès à présent une nouvelle phase de concertation consacrée à l'organisation horaire de la nouvelle journée d'apprentissages à Seyssins ;*

- *affirme que le retour à 4 jours par semaine induit la recherche d'un allongement de la période scolaire annuelle pour rattraper la moyenne en Europe (180 jours par an) plus favorable au bien-être et à la réussite de l'enfant ;*

- *s'implique dans les démarches innovantes à ce sujet et notamment celles qui s'amorcent sur le territoire de la Métropole pour faire de celle-ci un territoire expérimental ;* »

- mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Philippe CHEVALLIER propose donc de prendre acte des deux amendements et de s'engager dans une démarche consistant à faire évoluer les rythmes scolaires en cohérence avec ce que proposent les 49 partenaires de la Métropole.

Monsieur Fabrice HUGELÉ le remercie pour cette présentation et pour l'ensemble de son œuvre depuis le mois de septembre, à savoir la concertation, les exercices successifs et réunions publiques, ainsi que les réunions et les rencontres avec les professionnels qui accompagnent la commune sur ces questions éducatives, et qui aboutissent à deux votes. M. HUGELÉ estime que Seyssins peut se féliciter de l'ampleur de la démarche de consultation de la communauté éducative, dont peu de communes peuvent s'enorgueillir.

Monsieur Bernard LUCOTTE relève que, sur les chiffres annoncés dans le point 4, 180 jours moins 144 donnent 36, à 4 jours cela fait 9 semaines. Il demande où l'équipe majoritaire va trouver les 9 semaines supplémentaires dans le calendrier pour arriver à 180 jours.

M. CHEVALLIER précise que la moyenne européenne de 180, qui serait plus proche de 170, est très compliquée à étudier car tous les pays n'ont pas le même système entre l'Espagne et la Suède. Il relève une erreur de calcul dans l'analyse de M. LUCOTTE. Par exemple, les Suédois ont le plus de jours, mais les enfants travaillent à peine 3h45 par jour. En France, les enfants travaillent 5 voire 6 heures par jour. Il ne faut donc pas ajouter 44 jours. Si le calcul est fait en heures annuelles, les pays européens sont relativement proches les uns des autres. Par contre, il est clair que la France a un nombre de jours travaillés trop faible. L'objectif proposé, à condition que cela soit mis en place dans les 49 communes de la Métropole et que celle-ci soit Métropole expérimentale de l'éducation, ce qui serait une première en France, est de diminuer le nombre de jours de vacances pour pouvoir étaler les connaissances. Mais il ne s'agit pas de réduire de 44 jours les vacances. Cela serait peut-être sur une base de 10 ou 15 jours. Cela permettrait d'avoir un étalement des apprentissages, notamment des apprentissages fondamentaux.

Monsieur Bernard LUCOTTE n'est pas satisfait de cette réponse. Ce n'est pas 44 jours, c'est 36. Divisés par 4, cela fait 9 semaines. M. CHEVALLIER parle de 170, la strate dit 180. Donc si la commune veut se rapprocher de la strate, faut trouver 9 semaines.

M. CHEVALLIER rappelle qu'il ne faut pas soustraire 144 à 180, puisque ce n'est pas le même nombre d'heures par jour. Comme les systèmes sont différents, il ne faut pas forcément se calquer sur un autre. L'ambition de la Métropole de Grenoble est d'essayer d'avoir plus de jours travaillés. Actuellement, s'enchainent 5 semaines de travail et deux semaines de vacances. Cela est trop proche. L'objectif est de répartir de manière différente, afin de récupérer quelques jours de vacances bien répartis pour étaler les apprentissages.

M. LUCOTTE en conclut que l'horaire de chaque journée serait alors diminué.

M. CHEVALLIER répond par la positive.

M. HUGELÉ ajoute que l'objectif n'est pas d'atteindre 180, qui sont une moyenne des pays européens. L'ambition de la Métropole est de s'inscrire dans les démarches qui permettront d'alléger le volume horaire d'enseignement par jour et d'aller étaler ce volume horaire sur d'autres journées. C'est un idéal vers lequel l'équipe majoritaire aimerait tendre. Ce sera l'objet de la concertation et du travail que la commune va lancer, en s'inscrivant dans les démarches que M. CHEVALLIER énumérait.

Monsieur François GILABERT va s'extirper un peu de ce débat micro et revenir à un débat plus macro. Il n'est pas un spécialiste des questions d'éducation, mais il a l'impression, en relisant cette délibération et en voyant le débat qui a lieu depuis quelques temps sur l'éducation, de se retrouver dans son débat de professionnel de santé, où à chaque ministre, une réforme était attendue. Mais la V$^{ème}$ République, en matière de management des politiques publiques, a été un peu en dessous des attentes, que ce soit dans l'éducation ou dans la santé. En effet, comme le montre par exemple la politique fiscale aujourd'hui, il est fait du bout à bout, sans envisager les choses de manière globale. Cela se voit bien, là. M. CHEVALLIER disait que la Métropole allait essayer d'être un territoire expérimental, et il a peut-être raison. Mais la France est peut-être dans des temps scolaires inférieurs, et il est question de moyennes. Ce qui tue les politiques, ce sont les moyennes. Il n'y a pas plus stupide qu'une moyenne, parce qu'il y a toujours plus bas et plus haut, et qu'il est difficile de se situer par rapport à une moyenne. Dans les politiques de santé, M. GILABERT a vu ces dernières années e nombreuses réformes, certaines pas si mal et d'autres subies. Chaque fois, M. GILABERT pensait aux malades, car en fin de course se trouve le malade. Dans l'éducation, en fin de course se trouve l'enfant. M. GILABERT ne sait pas si on pense souvent à la personne qui, au bout du chemin, subit ces réformes. Ces propos étaient plus une vision idéaliste, puisque M. le maire a parlé d'idéal. M. GILABERT rappelle qu'en 2013, des réunions ont eu lieu au Prisme, avec des professionnels, des pédopsychiatres. Il en était ressorti que les enfants travaillent mieux le matin et moins bien l'après-midi. Tout cela a été concerté puis, quelque temps après, selon la politique du territoire, la commune va décider de repasser à 4 jours. Peut-être, mais en bout de course, se trouve l'enfant. M. GILABERT le regrette un peu, et pense que ces visions de la santé et de l'éducation sont assez proches.

Monsieur Michel BAFFERT va essayer de répondre à l'ensemble de la délibération. Il souhaitait un ajournement de la décision qui n'est pas possible. Il votera contre cette délibération et souhaite expliquer son choix, au travers d'un texte dont il va donner lecture. Bien sûr, ces analyses qui sont parfois un peu partiales. M. BAFFERT fait du prosélytisme pour les 4 jours et demi depuis bientôt 40 ans, et ne serait pas contre les 5 jours.
Texte lu :
« Pourquoi je vote contre la délibération pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours
Je suis pour le retrait de la délibération et d'un ajournement de cette décision. Mon seul motif : "l'intérêt de l'enfant".

1/ le vote

- La démarche municipale a abouti suivant le processus choisi à un résultat de votes de 49 % de participants, malgré les procurations mises à disposition pour les parents ne pouvant se déplacer. Ils étaient 67 % à voter pour les élections des parents délégués. Il n'y avait pas forcément une volonté de voter pour ce type de sollicitation.
- Nous sommes bien loin des sondages avancés par les parents eux-mêmes à savoir 70 à 80 % pour le retour aux 4 jours.
- 325 parents ont choisi le retour aux 4 jours ce qui représentent 28 % des votants potentiels.
- Les écarts des votants sont significatifs entre les différents bureaux de votes.
  - 31 % Priou/Condorcet, 58 % à Blanche-Rochas et 55 % Les Iles/Louis-Armand.
  - je ne suis pas surpris du nombre de votants de BR mais étonné dans un premier temps par celui de la Plaine.
  - Il s'agit dans un des deux cas au moins (Louis-Armand) d'une infraction au code déontologie des fonctionnaires. Le fonctionnaire responsable appelle à voter pour la semaine de 4 jours en dehors du cadre de son mandat de président de conseil d'école. Elle anticipe même sur le choix du maire... De plus, il est bon de rappeler que le conseil d'école ne formule qu'un avis.
  - Pourquoi ? L'intérêt personnel de l'adulte a primé sur l'intérêt de l'enfant en manipulant les parents. En droit cette élection est annulable. Je pense qu'il en est de même avec la directrice maternelle qui grâce à son procédé obtient le résultat exceptionnel de 100 % de votants. Personne ne s'interroge sur ces situations ?
- Dans tous les bulletins dépouillés, combien ont eu recours à la procuration, démarche qui, à mon humble avis, ne me satisfait pas. Des parents ont fait l'effort de venir en réunion, d'autres se sont déplacés pour voter...
- Lorsque les parents annoncent que 70 à 80 % des leurs voteront pour un retour aux 4 jours mais que moins de 50 % d'entre eux ont voté (malgré le vote par procuration rendu possible), cela ne me semble pas une demande massive que la mairie doive suivre.
- Je le redis, pas un scientifique ou expert en éducation ne défend aujourd'hui la semaine à 4 jours.
- Tableau des résultats (service éducation) transmis par Philippe CHEVALLIER (adjoint au maire) :

| Scrutin RRE Bis du 19/01/2018 | Nb votants | Nb bull. exprimés | 4 jours | 4,5 jours (merc.) | 4,5 j (sam.) | Nuls | Calcul / Σ des sites (+ nuls) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Site Condorcet/Priou | 360 | 111 | 59 | 48 | 4 | 0 | 111 |
| Site Bl. Rochas | 349 | 203 | 92 | 92 | 19 | 0 | 203 |
| Site L. Armand/Îles | 463 | 256 | 174 | 77 | 5 | 0 | 256 |
| Ensemble des choix | 1172 | 570 | 325 | 217 | 28 | 0 | 570 |

| Scrutin RRE Bis du 19/01/2018 | Nb votants | Taux de participat° | 4 jours | 4,5 jours (merc.) | 4,5 j (sam.) | Nuls | Calcul / Σ des sites (+ nuls) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Site Condorcet/Priou | 31% | 31% | 53% | 43% | 4% | 0% | 31% |
| Site Bl. Rochas | 30% | 58% | 45% | 45% | 9% | 0% | 58% |
| Site L. Armand/Îles | 40% | 55% | 68% | 30% | 2% | 0% | 55% |
| Ensemble des choix | 100% | 49% | 57% | 38% | 5% | 0% | 49% |

2/ Notre PEDT
Notre PEDT a été renouvelé avec nos partenaires en 2016 (j'ai pu me procurer la convention

signée au 30 septembre). Au sein du PEDT redéposé en juin 2016 après son évaluation, figurent les horaires organisant les temps éducatifs de l'enfant (plusieurs réunions du groupe ad hoc qui a travaillé avec nos partenaires institutionnels). Un an et quelques mois après nous changeons d'avis, sans nouvelle évaluation ? Pourtant tous convaincus que nous avions fait le bon choix en 2013, n'étions-nous pas unanimes ? Ne faisions-nous pas partie des 47 communes volontaires qui sont mis en place le PEDT dès 2013, prolongement de notre PEL en 2004 et du PEC de 1990. Nous élus, renions-nous notre engagement de 2013 ? Notre attachement à notre PEL en reprenant le chemin des 4 jours condamné par Monsieur BLANQUER, lui-même en 2010, alors DEGESCO de Monsieur le ministre CHATEL.
Compte-tenu des éléments exposés au point 1 et compte-tenu de la prudence des élus lors de la menée des réunions dans aucune d'entre elles, il n'a été dit que le maire épouserait la position des parents.
La position des élus dans les conseils d'école a été l'abstention. Difficile à expliquer pour une commune qui a renouvelé son engagement horaire en septembre 2016. Une abstention pour réfléchir au vu des résultats ! Je retiens celle-là.
Aujourd'hui, nous avons un socle solide qu'il convient de compléter et d'améliorer car le PEDT.
Nous avons défendu aussi l'inclusivité de notre école publique à Seyssins. Nous avons recherché à accueillir une Ulis avec Madame Monique LESKO. Ces jeunes enfants vont reprendre le chemin de 4 jours par semaine alors qu'il leur faut de la rythmicité durant la semaine ? Mais, il ne s'agit pas de ces seuls enfants, tous les enfants qui sont affectés par une "DYS" ont besoin de temps scolarité bien rythmé, d'autres enfants sont fragiles ce qui au total doit représenter près de 20 % des élèves.
Une question: l'Inspection nous a-t-elle sollicités pour changer d'horaire mis à part la diffusion de la circulaire ? Non car nous avions encore le PEDT qui courrait encore sur 2 ans. Il s'agit donc bien d'une initiative municipale.

3/ La loi de la Refondation (2013) et la situation de notre école. (invitation à la lecture pour aborder le changement de l'organisation de la semaine scolaire)

- Objectifs initiaux: repenser l'organisation des temps de l'enfant
  - pour améliorer les conditions d'apprentissage
  - pour accroître le bien-être de l'enfant
  - dans le but de valoriser la réussite de tous les élèves
- Réussite scolaire, bien-être et réussite éducative : où en sommes-nous ?
  - Rapport PISA 2003, inégalité scolaire croissante
  - Rapport PISA 2012, chute de l'efficacité et de l'équité. Le pays du grand écart
  - Enquête internationale TIMSS (2016)-élèves de CM1-mathématiques
  - PIRLS 2016-Français-lecture
  - Le bien-être éducationnel. Plus les élèves se sentent bien à l'école, plus ils se sentent compétents et ceci à une incidence positive sur leurs performances scolaires.
  - Rapport Unicef 2016
  - Nombres d'heures et performances du système scolaire.
- Le facteur temps une dimension centrale des apprentissages
  - Variables didactiques
  - Travaux de Bloom sur la pédagogie de la maîtrise (1974)
  - Le temps comme dimension centrale du degré d'apprentissage
  - L'effet différencié du facteur temps
  - Le taux d'implication de l'élève sur la tâche
- Que nous apprends la recherche sur les rythmes chronobiologiques des enfants
  - Travaux de TESTU
  - Études DÉVOLVÉ, DAVILA, FOTINOS et TESTU 1996) sur la semaine de 4 jours : effet de désynchronisation
  - Organisation de la semaine et processus de mémorisation
  - Étude DÉVOLVÉ et JEUNIER (1999)
  - Organisation de la semaine à rennes (2003 et 2004)
  - Validité de la théorie du report neutre
  - Organiser la semaine de 4 jours
  - 4 jours par semaine c'est : le plus faible nombre de jours de classe par an de tous les pays identifiés et c'est renouer avec la journée de classe la plus longue

- Quelques organisations en Europe
- Positions de CHATEL (2010 et le rapport qui suit validé par Monsieur BLANQUER), rapport de Sénat, Académie de Médecine, Conseil d'État, Unesco et Conseil Supérieur de l'Éducation
- Quelle proportion en % représente le temps de classe par rapport au temps de vie d'un enfant sur une année ? 10 %, 20 %, 30 %.
- Lecture des positions syndicales des enseignants 2011.

4/ L'expérimentation
Je reprends en partie les propos de Philippe CHEVALLIER "Après ces étapes importantes, nous entrerons bientôt dans une nouvelle "phase de consultation pour l'expérimentation". Celle d'aller de l'avant pour notre projet éducatif en prenant en compte les différents temps de vie de l'enfant d'une manière plus coordonnée. Prenons toute cette année pour rendre possible cette phase de consultation en nous servant de notre bel outil d'évaluation construit à Seyssins. En associant tous les coéducateurs, déjà ceux qui se sont mobilisés pour les réunions, ce sont de nouvelles forces vives.

- Agissons pour autre organisation de la journée scolaire sortant de l'organisation canonique des horaires
- Agissons pour une année scolaire organisée en réduisant les vacances d'été
- Réfléchissons à l'organisation des activités sportives et culturelles au sein du temps scolaire prévu par les instructions
- ...

J'ai lu les textes des uns et des autres. Pour moi, nous ne pouvons mêler l'expérimentation et la semaine de 4 jours. Je puis vous dire qu'une majorité, à confirmer, des enfants de l'Isère bénéficieront de la semaine de 4 jours et demi avant toute vérification de la DSDEN et décision de la DASEN. Avec d'autres construisons un projet d'expérimentation. Travaillons à cela, personnellement je n'ai jamais fait d'idéologie en matière éducative au sein de notre École Laïque et Républicaine. C'est pourquoi je travaille avec de nombreuses communes (petites et grandes et de toute orientation politique mais respectueuses de l'École et de sa Laïcité). Il me parait difficile de parler d'expérimentation et de revenir aux 4 jours de Monsieur le ministre Darcos.
Le retrait de la délibération permettrait également aux enfants de bénéficier tous d'un accueil possible le mercredi après-midi sans avoir à appréhender pour de nombreuses familles l'impossible accueil du mercredi matin. Faute de ce retrait, je voterai contre cette délibération.

Dans l'intérêt de l'enfant, il s'agit de prendre une décision objective en fonction de tous les éléments avérés. Faut-il succomber aux pressions des adultes (parents et enseignants) en pensant que la démocratie c'est cela ? Les élus se doivent de continuer dans le sens donné à notre engagement éducatif depuis 30 ans (il a pris son essor avec Michel SEGAERT en 1990 après plus d'un an de préparation).
Des communes passées en juillet à 4 jours veulent revenir à 4 jours et demi !
Alors à Seyssins ne cédons pas au retour en arrière.

Ce texte est déposé au secrétariat de séance du conseil comme ma contribution au débat.
Bien cordialement
Michel BAFFERT
Conseiller municipal du Groupe AGIR »

Monsieur Michel VERGNOLLE veut tout d'abord répondre à l'inquiétude des 180 jours à atteindre. La commune a situé un objectif, mais il ne se traduit pas en jours. Dans ce débat, chacun cherche le meilleur équilibre pour les enfants. Mais les enfants sont à l'école et en dehors de l'école, et tous les choix qui pourraient être faits ne seront toujours que des compromis entre la vie dans et hors l'école. Et la vie dans et hors l'école n'est pas la même aujourd'hui qu'il y a 40, 30, 20 et même 10 ans. Les rythmes sont différents et il faut en prendre acte pour trouver les meilleures réponses en termes de compromis. La question ne se pose pas en nombre de jours mais en nombre d'heures par jour. M. VERGNOLLE a réalisé un petit compte afin de donner une indication. Sur 4 jours, pour tenir le délai, il faut 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi, soit 6 heures par jour. Dans le cadre des 4 jours à venir, il est souhaité réduire d'une heure par jour, soit 3 heures le matin et 2 l'après-midi. 5 heures par jours serait déjà un rythme moins lourd. Cela nécessiterait de récupérer 7 à 8

jours. Or en diminuant de deux jours les vacances d'hiver, de printemps et les grandes vacances, cela permet de retrouver, en heures, le nombre de jours d'école nécessaire pour conserver le même nombre de jours de formation, tout en allégeant la journée de travail. Il est donc possible de trouver des solutions sur la base non pas de semaines, mais de jours à trouver au nombre de 7, pour aller vers une amélioration de la vie de l'enfant et de l'efficacité pédagogique en termes d'apprentissages. M. BAFFERT a fait un long exposé. M. VERGNOLLE en retient que s'il fallait prendre position pour 4 jours ou 4,5 jours, il choisirait également 4,5 jours, mais pas à n'importe quelles conditions. Car l'expérience des 4,5 jours avec le mercredi travaillé et non le samedi, montre que la fatigue de l'enfant, qui n'a pas de coupure dans la semaine, est importante. Un professeur en sciences de l'éducation de Grenoble a rédigé un article, dans lequel il explique ne pas être favorable à la semaine de 4 jours, mais explique aussi qu'il faudrait comparer la fatigue des enfants qui travaillent sur 4 jours et sur 4,5 jours avec le mercredi matin. Aucune enquête sérieuse ne s'exprime à ce sujet. Ce professeur demande également s'il est plus grave que les enfants soient fatigués de venir un jour de plus, ou plus longtemps dans la journée. Cela est également difficile à apprécier. M. VERGNOLLE pense qu'il faut, dans cette affaire, tenir compte des facteurs d'évolution. Il ne faut pas travailler [hors micro] urbi et orbi, mais essayer de voir ce qui aura le maximum de chances d'aboutir. La première des choses, dès lors que les parents ont été consultés, est de respecter leur avis, même si M. VERGNOLLE estime que celui-ci est limité. Il faut d'emblée amener les parents et les enseignants à continuer de travailler sur cette question pour, dès la rentrée 2019 car les délais seront trop courts pour 2018, réfléchir à un allongement de l'année scolaire. M. VERGNOLLE a fait une proposition, et il pense qu'elle pourrait permettre, à terme, de trouver un équilibre dans la journée de l'enfant dans et hors de l'école, avec une rupture de rythme en milieu de semaine. La question du samedi matin pourrait être reposée, mais la sociologie de la demande et d'existence des parents et des familles, notamment la composition des familles, sont différentes d'il y a 20 ans et il faut en prendre acte afin de travailler au mieux avec ces composantes. Ce mieux consiste à se mettre dans la perspective d'un allongement. Pour réussir cet allongement, il est nécessaire d'engager les parents dans le processus et de continuer avec eux. Voilà pourquoi M. VERGNOLLE accepte tout à fait, en termes de compromis, l'idée d'acter les 4 jours tels qu'ils ont été demandés par les parents, avec les contraintes que cela entraîne, tout en gardant le cap d'aller vers un allongement de l'année, et mieux encore le faire avec Grenoble et la Métropole, en un territoire. M. VERGNOLLE pense que si la Métropole parvient à réaliser cela, elle marquera l'histoire et pourrait même être facteur d'entraînement ailleurs. Il propose donc d'acter les 4 jours et d'aller vers une diminution du nombre d'heures dans la semaine et une augmentation du nombre de jours travaillés ultérieurement.

M. BAFFERT revient sur l'article cité par M. VERGNOLLE et précise que cet universitaire est sur une politique, puisqu'il conclut être pour les 4,5 jours. Les experts du CHU choisissent aussi, pour l'essentiel, les 4,5 jours. M. BAFFERT souhaite aborder un élément qui n'a pas été assez porté dans le débat, concernant les reports neutres. Dans la matinée, l'enfant a 2h30 d'enseignement, qui sont essentielles. L'éveil et la capacité de l'enfant ne se retrouvent pas en fin de journée. Ainsi, si ces 2h30 qui disparaissent le mercredi sont reportées dans la journée, sont perdues. Ainsi, en multipliant ces 2h30 par 36 semaines, cela représente 90 heures d'apprentissage fondamental, soit environ 15 matinées de travail, qui disparaissent. M. BAFFERT rappelle que la France est la première concernant les 144 jours d'école et 6 heures par jours. La France est également première au niveau des grandes vacances et du volume total des vacances. Et avec cela, comme le montre le rapport de l'UNICEF 2016 sur le bien-être de l'enfant, la France est 25ème ou 28ème sur 34, et on n'en parle pas en France. L'école française est de plus en plus inégalitaire. Dans le rapport PISA *(Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)* 2003, 2012 et 2013, la France ne cesse de dégringoler, et le dernier est une catastrophe. La France n'aborde pas l'école comme elle devrait le faire. Le rapport PIRLS *(Programme International de Recherche en Lecture Scolaire)* sur la lecture, montre que la France est de plus en plus mauvaise sur la compréhension de la lecture. L'addition de tous les tests qui se font aujourd'hui, montre que la France n'est pas brillante. M. BAFFERT souligne que ce qu'une évaluation a été demandée au niveau national. Or, subitement, avant qu'il n'y ait une évaluation nationale qui aura peut-être lieu dans l'année, ce phénomène est lancé. Bien sûr, cela a été relayé par les médias, et dès le mois de juin, dans le Département de l'Isère, le Dauphiné Libéré titrait « 37 % des communes de l'Isère sont repassées aux 4 jours ». Cela représente 24 % des élèves

seulement, ce qui n'était pas précisé dans l'article. Ce n'est pas arrivé sur la commune, mais il y a eu une certaine pression des enseignants, et même des tracts de syndicats enseignants, qui disaient aux parents comment voter pour retrouver les 4 jours. Cela ne lui semble pas très bien réfléchi, dans la mesure où il est plus essentiel de construire quelque chose. La France est également la nation qui met le plus d'argent dans l'éducation en Europe. Peut-être faut-il voir ce qu'il se passe dans les lycées, mais les écoles élémentaires et maternelles n'ont pas assez de moyens aujourd'hui. Le dédoublement des classes de CP est une bonne réforme et une bonne initiative. Mais il aurait fallu travailler autre chose différemment.

Madame Nathalie MARGUERY précise, concernant le nombre de jours et d'heures, qu'il est très difficile de comparer. En effet, dans certains pays le sport et la culture ne sont pas comptés, et certains pays, tels que l'Angleterre, n'ont pas d'écoles maternelles. Donc ces chiffres pour lesquels le conseil est en train de se battre, 180, 144… ne veulent finalement pas dire grand-chose. Ce débat de chiffres et d'heures ne se base sur rien de concret.

M. BAFFERT conteste le fait qu''il n'y ait pas d'études. Il a mis à disposition plusieurs titres et garantit que ces études sur les maternelles et les élémentaires nécessitent quelques heures de lecture.

M. HUGELÉ précise que Mme MARGUERY n'a jamais prétendu qu'il n'existait pas d'études, mais a simplement souligné que ces comparaisons touchaient des choses parfois un peu différentes.

Monsieur Jean-Marc PAUCOD ne peut pas oublier le travail qu'il a réalisé avec M. BAFFERT et LEJS dans les années 90 sur les rythmes de l'enfant. Depuis le premier jour où il est entré dans l'enseignement, M. PAUCOD a beaucoup parlé des rythmes de l'enfant. Ces débats partent toujours avec de bons sentiments mais, dans la pratique, si chacun est d'accord pour diminuer le nombre de cours, les mettre au bon moment, et réduire le nombre de vacances, cela ne correspond pas à la culture nationale, au monde économique ni aux horaires de travail des adultes qui, à la fin, choisissent. La Suède n'est pas la France, le climat n'est pas le même…, il est donc difficile de comparer. M. PAUCOD est d'accord avec M. BAFFERT, le rythme de l'enfant n'était pas mal sur 4,5 jours. Le problème est qu'en ajoutant des activités périscolaires tôt le matin et en fin de journée, le rythme de l'enfant n'est pas respecté et surchargé d'activités. M. PAUCOD a passé beaucoup de temps en Angleterre où le rythme est différent. Il est vrai que cela est difficilement comparable. Le travail, en particulier des femmes, n'est pas du tout comparable dans d'autres pays européens. Cet impact se ressent sur les décisions qui, en effet, ne vont pas forcément dans le sens du rythme de l'enfant. C'est un débat vraiment difficile. Le poids économique et le choix des adultes sont honnêtement plus forts que les rythmes de l'enfant. De plus, dans le choix des 4 jours, les enseignants appuient, comme le disait M. BAFFERT. M. PAUCOD est sceptique sur le côté expérimental et demande si l'agglomération sera toute seule en France avec un seul mois de vacances, si seront supprimés arbitrairement 3 jours sur les petites vacances, ce qui très compliqué à organiser comme l'ont montré les vacances de Toussaint. M. PAUCOD, ainsi que d'autres personnes autour de lui, est très inquiet sur ces projets d'expérimentation, qui sont pour le moment un peu flous, même si, profondément, il faut regarder le rythme de l'enfant et probablement essayer de mieux étaler les activités scolaires sans pour autant compléter, pour permettre aux parents de venir les chercher à 18 heures, car cela aussi est un problème.

Madame Anne-Marie MALANDRINO souligne que ce sujet est très difficile et que le groupe « Seyssins ensemble » est très partagé, parce que l'équipe majoritaire a organisé un vote et qu'il est difficile de passer outre et de ne pas respecter ce qui a été voté. Il est compliqué d'aller contre, et en même temps le groupe « Seyssins ensemble » sent bien que, pour l'enfant, 4,5 jours c'est un peu mieux que 4 jours. Il est donc compliqué de se prononcer. Il va falloir voter, certes, avec beaucoup de difficultés, parce qu'il n'y a pas de bonne décision, ni d'un côté, ni de l'autre.

Monsieur Philippe CHEVALLIER va tenter de synthétiser ce débat et de le recentrer sur les rythmes scolaires. En effet, la délibération concerne les rythmes et non pas le contenu des

programmes. Les tests PISA et PIRLS portent plutôt sur le contenu des programmes et le résultat des élèves, ce qui est un peu différent des rythmes. La bataille des chiffres n'a pas beaucoup d'intérêt. M. BAFFERT a cité le chiffre de 38 % concernant la consultation organisée par les parents. M. CHEVALIER en profite pour remercier les parents d'élèves, qui ont fait un travail absolument colossal pour organiser eux-mêmes leur propre consultation. Les chiffres du résultat par les parents est tout à fait différent, puisque cela va de 80, 60, à 52 %. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une tendance nette pour les 4 jours. M. BAFFERT a demandé si l'Inspection Académique avait sollicité la commune, mais cela n'est pas le rôle de l'IA. Ce sont les parents, les animateurs, les ATSEM, les enseignants qui ont sollicité la commune. Quant à l'absence d'évaluation, s'il est vrai qu'il n'y a pas eu d'évaluation nationale, sur Seyssins des évaluations ont été réalisées par le comité de pilotage PeDT qui se réunit depuis maintenant deux ans. Ce dernier fournit à la commune des informations extrêmement importantes. Ce comité de pilotage, composé d'animateurs, d'ATSEMS, d'enseignants, explique que les petits de maternelles sont très fatigués à partir du jeudi midi, et qu'ils dorment même. Il explique également que le rythme sur 4 jours et demi, est source, pour les enfants, d'anxiété et d'énervement. Là-dessus la commune a donc des données chiffrées et des remarques claires. L'enfant d'aujourd'hui n'est plus le même que l'enfant qu'il y a 10, 20 ou 30 ans. Seyssins en comptait près de 650 à Seyssins, contre près de 835 aujourd'hui. Un enfant de deux ans dort l'après-midi, un enfant de 12 ans ne dort pas, or aujourd'hui, à Seyssins comme en France, on est sur les mêmes rythmes. Il y a là quelque chose à faire. Sur Seyssins, a été choisi la coéducation, et ce depuis 30 ans, c'est-à-dire que les enseignants enseignent et un certain nombre d'autres intervenants interviennent. Ce modèle est intéressant, fort et donne une diversité à l'enfant. Si la commune veut continuer à bien mettre en œuvre ce modèle, elle doit écouter tout le monde. Avec l'ensemble des activités proposées, il faudrait sûrement répartir les choses un peu différemment. M. PAUCOD a raison de demander si la Métropole expérimentale va marcher. M. CHEVALLIER est incapable de répondre, il va mettre ses forces dans la bataille, mais il compte pour 1/49ème. M. CHEVALLIER sait que le rythme de l'enseignement aujourd'hui n'est pas forcément idéal et qu'il y a sûrement des choses à changer. Si les 49 communes arrivent à se mettre d'accord, avec l'Inspection académique, M. CHEVALLIER pense que la Métro pourrait être la première métropole expérimentale de France en matière d'éducation. C'est l'ambition du Maire de Grenoble. D'autres pourraient ensuite emboîter le pas de la Métro. M. CHEVALLIER mettra donc toutes ses forces dans la bataille. Il souligne que la première réunion, malgré le fait que les représentants présents étaient d'origines politiques totalement différentes, a fait ressortir une réelle volonté d'avancer dans ce sens. Nul ne peut faire de pronostic, mais si les choses peuvent se faire, le conseil peut compter sur lui pour faire avancer le dossier.

Monsieur Fabrice HUGELÉ souligne que ce débat montre qu'il n'y a pas de bonne décision en la matière. Chacun ici travaille dans le sens du bien-être de l'enfant. C'est ainsi que l'équipe majoritaire s'est posée la question et l'a posée, de façon particulièrement ouverte, lors de la consultation qu'elle a engagée à Seyssins. S'il existait de bonnes réponses pour l'enfant et pour l'Éducation Nationale, et de bonnes études parmi les centaines qui ont été réalisées ce dernier siècle, la France auraient d'autres résultats dans les différents classements internationaux. Ces classements valent ce qu'ils valent et ne doivent pas être pris pour argent comptant parfois, mais ils donnent cependant des repères dans lesquels la France, malheureusement, s'illustre de moins en moins. L'éducation donne le sentiment, parfois, d'être un outil au service de l'enfant qui a du mal à être réformé, d'où l'enchaînement de réformes pouvant passer pour des réformettes, au détour du changement des responsables politiques en la matière. M. HUGELÉ veut d'abord retenir de cette démarche l'effort important de consultation, de concertation ouvert ici, à Seyssins. Seyssins ne souffre pas de la comparaison avec d'autres communes. M. BAFFERT a fait le tour du département et pourrait rapporter ici le nombre de réunions, de confrontations et de rencontres que la commune a voulu organiser, dans la foulée, d'ailleurs, de ce que la commune avait fait en 2013, dans la suite de ce que M. BAFFERT avait réalisé en 2004 et en 2010. C'est toujours, comme cela a été dit tout à l'heure au moment du DOB, dans l'ADN seyssinois que de mettre les problématiques sur la table. Et aujourd'hui, Seyssins n'a pas dérogé en associant les parties prenantes de la communauté éducative pour traiter de ce sujet. Depuis l'automne dernier, à Seyssins, tout le monde a eu l'occasion de poser ses arguments, d'avancer ses études, ses chiffres, et personne d'ailleurs ne s'en est privé, en

tous cas tous ceux qui sont passionnés par ces questions. Cela a abouti à deux votes qui, par deux fois, dans les conseils d'écoles et dans les écoles, ont clairement mis en évidence que les 4 jours étaient attendus, parce qu'ils répondent à la problématique de la fatigue des plus petits. De façon unanime, il a été dit que les plus petits enfants étaient fatigués de se lever 5 fois par semaine. Or, un grand nombre de parents ne travaillent pas le mercredi, ce que chacun peut constater dans les circulations matinales et aux heures de pointe. Beaucoup d'enfants pourraient bénéficier de ce temps pour dormir un peu, et dans la rythmicité dont parlait M. BAFFERT tout à l'heure, trouver un temps, une coupure, une respiration dans la semaine. Le choix des 4 jours ne satisfait pas et ne convainc pas l'ensemble de l'équipe municipale qui, M. HUGELÉ le rappelle, s'était très clairement prononcée en 2013, pour les 4,5 jours avec le samedi. L'équipe municipale avait, à l'époque, fait campagne pour les 4,5 jours avec le samedi et avait respecté, déjà, le choix des parents, de la communauté éducative, qui avait voté pour les 4,5 jours mais avec le mercredi. Aujourd'hui, l'équipe municipale avait choisi de ne pas choisir, finalement, entre 4,5 jours avec un mercredi qui semblaient rallonger la semaine, notamment pour les plus petits, et 4 jours qui concentrent les apprentissages sur quelques journées avec une demie journée de moins. M. VERGNOLLE demandait tout à l'heure, s'il était plus grave que les enfants soient fatigués à cause de journées plus longues, ou qu'ils le soient à cause d'une semaine plus longue et parce qu'ils se lèvent 5 fois par semaine. M. HUGELÉ croit que si le conseil en débat encore ce soir, si les résultats de la consultation, qui elle-même n'est pas complétement satisfaisante même si une majorité s'est dégagée, sont ceux-là, c'est parce qu'il n'y a pas de bonne réponse ni de réponse évidente. Il veut retenir que la majorité a parlé, que la communauté éducative s'est prononcée, qu'elle a eu le loisir d'un débat à Seyssins, et que la municipalité avait même reposé le principe des 4,5 jours avec le samedi. Peu de communes ou de parents ont pu s'exprimer sur ce choix. Malheureusement pour les convictions de l'équipe municipale, ce n'est pas ce qui a été choisi. Aujourd'hui, M. HUGELÉ suggère que la commune se range à l'avis de la majorité, de la démocratie participative, au terme de ce débat, mais ne lâche pas le combat du bien-être de l'enfant, l'innovation, le travail, la concertation qui doit l'amener, encore une fois, à réfléchir et à s'inscrire la commune, avec ses partenaires dans la recherche d'un aménagement des horaires de la journée et de l'année scolaire qui serait plus à même de respecter la chronobiologie de l'enfant. C'est ce qui est proposé aujourd'hui. M. BAFFERT disait qu'il fallait respecter les apprentissages le matin, c'est ce que l'équipe municipale proposera à la signature des directeurs d'école. Si ce soir le conseil vote les 4 jours, il sera proposé aux directeurs d'école d'adresser un courrier conjoint à la Directrice de l'Éducation Nationale, avec une attention particulière portée sur les apprentissages le matin, avec un peu plus de cours dans la matinée. La commune proposera une rythmicité qui pourrait être débattue encore à l'envie, mais qui permettra d'avoir deux jours d'enseignement, une pause, deux jours d'enseignement, deux jours de pause, soit une rythmicité donc qui prend aussi en compte la fatigue des plus petits. La commune respectera ainsi l'ADN du PeDT, celui qui la fait avancer, à l'élaboration duquel ont participé de nombreux conseillers municipaux dont M. BAFFERT et M. PAUCOD, dans les équipes précédentes. La démarche de la Ville de Grenoble et de la Métro a été citée à plusieurs occasions. Il s'agit d'une initiative très récente, qui part du principe que pour peser sur les décisions au moins locales, départementales de l'Éducation Nationale, et devenir un territoire expérimental, il faut être nombreux, mobilisés, au-delà des clivages politiques et des oppositions stériles et idéologiques, et rassemblés sur ces questions. La commune de Seyssins a participé à la première réunion, qui a eu lieu il y a 10 jours en mairie de Grenoble, organisée à la fois par la Métro et par la Ville de Grenoble, et a rassemblé un peu plus d'une quinzaine de communes sur les 49 que compte la Métro. Parmi ces communes, certaines sont déjà à 4 jours, d'autres à 4,5 jours, certaines vont passer à 4 jours, mais toutes s'engagent à travailler sur la durée de l'année. M. HUGELÉ croit qu'il n'y a rien de plus grave que de voir à la fois des journées un peu trop importantes mais aussi, parce que cela existe aussi à Seyssins, des enfants qui passent une partie de l'été dans les parcs ou dans les rues, parfois un peu désœuvrés, car malheureusement, les parents travaillent et ne peuvent pas les envoyer deux mois ou deux mois et demi en vacances, ou les envoyer en vacances et à LEJS. Ces contraintes existent dans les familles. Cela doit être pris en compte comme doivent l'être tous les aspects de l'éducation de l'enfance.

M. HUGELÉ propose de mettre au vote la décision transmise par le plus grand nombre, validée par deux votes, c'est-à-dire les 4 jours, mais surtout, par un amendement qui se

propose de muscler cette délibération, de contraindre et de remettre toute la communauté éducative, dès demain, autour de la table, pour travailler sur les questions soulevées ce soir, et pointer les aménagements qui permettront d'améliorer le bien-être de l'enfant. Il rappelle à ce sujet que Seyssins se fait remarquer pour l'ampleur de la pause méridienne qui est un peu plus longue qu'ailleurs, et permet d'organiser deux services de restauration scolaire de façon confortable, permettant aussi aux enfants d'avoir une vraie pause, un vrai temps calme. Cela répond à la majorité des études des chronobiologistes qui disent qu'en tout début d'après-midi, les enfants sont en état de somnolence, de digestion, et qu'ils doivent se reposer pour réenclencher des apprentissages après 15 heures. Ce n'est pas tout à fait ce qui est proposé là, mais Seyssins a cette fierté de proposer une pause méridienne de 2 heures ¼ qui est un peu plus longue qu'ailleurs. L'équipe majoritaire propose de cultiver cette différence-là. Cela est possible, lorsque l'on parvient à mettre tout le monde autour de la table.
Ce débat intéresse chacun, car il concerne tout le monde. En traitant ces questions, d'autres questions sont également traitées, concernant notamment les déplacements pendulaires. Il pourrait s'étendre à tous les déplacements et aux conditions d'exercice de la vie économique. Ce sont des sujets passionnants. M. HUGELÉ propose que la commune poursuive cette réflexion avec ses partenaires et les parties prenantes et qu'elle entérine, aujourd'hui, cette évolution, cette nouvelle réforme travaillant sur le fond.

L'amendement est mis aux voix.

Conclusions adoptées : 23 pour, 1 contre (Michel BAFFERT), 3 abstentions (François GILABERT, Jean-Marc PAUDOD, Yves DONAZZOLO).

La délibération amendée est mise aux voix.

Conclusions adoptées : 23 pour, 1 contre (Michel BAFFERT), 3 abstentions (François GILABERT, Jean-Marc PAUDOD, Yves DONAZZOLO).

Monsieur Fabrice HUGELÉ remercie les membres du conseil et donne rendez-vous aux directeurs d'école, tout d'abord cette semaine pour signer une courrier à Madame la directrice de l'Éducation Nationale afin de lui transmettre cette décision, puis pour s'engager, avec l'ensemble de la communauté éducative, à travailler sur la répartition des horaires dans la journée pour la rentrée 2018, et dans un second temps sur l'organisation de l'année scolaire. La commune a anticipé et a déjà des scenaris à proposer.

Monsieur Michel BAFFERT rappelle qu'en 2015, la commune avait inscrit dans son PEL une phrase dans laquelle elle demandait aux femmes et aux hommes politiques de la Métro de bien vouloir s'engager politiquement. La démarche de la Ville de Grenoble et de la Métro ne doit pas concerner simplement un problème éducatif.

M. HUGELÉ rappelle que le débat ne peut être rouvert après le vote.

M. BAFFERT ne veut pas rouvrir le débat. Il signale que Crolles, avec STMicroelectronics, donne en exemple d'engagement. S'il n'y a pas la force économique et politique derrière, les choses n'avanceront pas.

M. HUGELÉ souligne que cela est entendu et remercie M. BAFFERT d'avoir contribué à ce débat et d'avoir apporté toute l'expérience de l'histoire et de cette pratique.

## 008 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ SFR POUR L'IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE ET D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES AUX ATELIERS DES GARLETTES

Rapporteur : Emmanuel COURRAUD

Mesdames, Messieurs,

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, la société de radiotéléphonie mobile SFR a conclu avec la commune un bail prenant effet à la date du 1er février 2006 pour l'installation d'un dispositif d'antennes et d'équipements techniques sur la commune sur le terrain jouxtant les ateliers municipaux des Garlettes (parcelle section AO numéro 59).

Ce bail expire le 31 janvier 2018 et les parties ont échangé courant 2017 dans le cadre du renouvellement de ce dernier.

Il a été convenu de la reconduction de ce contrat sous la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Pour rappel, le dispositif SFR est constitué de plusieurs antennes (sur un pylône tubulaire d'environ 20 m appartenant à Orange) et de baies techniques déportées (20 m² environ).
Ce pylône supporte également des antennes Orange et Free.

Nuls travaux ne sont prévus.

Le dossier d'information du site SFR est disponible en mairie.

Afin de nous assurer de la régularité du niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques des riverains, des mesures de champs électromagnétiques sont mises en place auxquelles les habitants sont invités à participer.
Elles ont permis de confirmer la faible exposition alentours.
Les mesures de 2010 et 2012 dans le secteur des Garlettes montrent des résultats inférieurs à 0,5V/m (ateliers municipaux et bâtiment Pluralis).
Les mesures de 2013 montrent des résultats à 0.5V/m (habitations rue de la Lune).
Les mesures de 2016 montrent des résultats inférieurs à 0,5V/m dans les locaux de travail des ateliers municipaux (2.2V/m maximum mesuré entre le portail d'entrée et les garages).
Tous les rapports de mesures réalisés sont consultables en mairie et sur le site internet de l'ANFR (Agence Nationale des FRéquences) www.cartoradio.fr (dans un souci de comparaison, le protocole de l'ANFR a été utilisé pour la réalisation de ces mesures).

SFR n'est pas propriétaire du pylône sur ce site. SFR est cependant sollicitée pour le versement d'une redevance annuelle de base de 6 500 (six-mille-cinq-cents) euros dans la mesure où la société utilise un terrain pour les baies techniques déportées. Cette redevance sera réévaluée par revalorisation annuelle égale à l'indice de la consommation des ménages de l'année n-1 + 0,5 %. Cette convention prendra effet à compter du 1er février 2018.

Une proposition de convention pour une période de 15 ans est jointe à la présente délibération. Au-delà de son terme, les parties conviennent de se rencontrer 24 mois avant l'expiration de la convention pour un éventuel renouvellement.

La commission environnement s'est rassemblée le mercredi 24 janvier et a émis quelques remarques notamment la mise à disposition sur le site internet de la ville du dossier d'information sur ce relais. Par ailleurs, la commission demande à modifier l'article 11 en précisant que SFR est autorisée à sous-louer les lieux mis à disposition seulement après autorisation écrite de la commune propriétaire. Enfin, concernant l'article 12, la commission demande à étudier la possibilité de mieux revaloriser chaque année la redevance. La revalorisation annuelle de la redevance pourrait dépendre d'un indice fonction du débit utilisé par l'opérateur pour ce site. Le pôle d'évaluations domaniales a été contacté en ce sens sans pouvoir nous apporter conseil sur cette proposition.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les dernières mesures de champs électromagnétiques effectuées de 2010 à 2016 ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation d'un relais radiotéléphonie entre la commune et SFR ;

Sur proposition de Monsieur Emmanuel COURRAUD, conseiller municipal chargé du très haut débit numérique ;

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention portant occupation temporaire du domaine public entre la société SFR et la commune de Seyssins, permettant le renouvellement du bail précédent d'implantation d'un relais de radiotéléphonie, aux ateliers municipaux des Garlettes situé chemin de Comboire à Seyssins, (parcelle section AO numéro 59), sur la base d'une redevance d'occupation du domaine public annuelle de 6 500 euros nets, à compter du 1er février 2018, sous réserve de prendre en compte les remarques de la commission du 24 janvier présentées ci-dessus ;

- Dit que cette redevance sera réévaluée annuellement selon les termes du 2ème alinéa de l'article 12 de la convention annexée à la présente délibération ;

- Dit que la recette sera imputée au budget principal de la commune, au compte 70323 ;

- Dit que toute modification relative à la puissance des antennes devra être soumise à l'accord de la commune ;

- Demande que toute intervention sur site soit précédée d'une coordination avec les services techniques ;

- mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

## 009 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteure : Josiane DE REGGI

Mesdames, Messieurs,

Invitée par Monsieur le maire, Madame Josiane De REGGI, adjointe déléguée aux ressources humaines, à l'emploi et à l'insertion, propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel permanent pour permettre la mutation d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale de Seyssins, dans le cadre d'un départ à la retraite. Il est placé, à ce jour, sur le grade d'agent social et pour qu'il puisse être nommé au sein de la commune, il doit auparavant intégrer la filière technique.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets d'application de la loi précitée relatifs aux différents cadres d'emplois ;
Vu l'avis du comité technique en date du 29 janvier 2018 ;
Vu l'avis de la commission ressources humaines en date du 26 janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de remplacer un agent des services techniques parti à la retraite ;
Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux besoins du service public, tout

en répondant favorablement à la demande d'intégration directe de l'agent dans la filière technique ;

Sur proposition de Madame Josiane De REGGI, adjointe déléguée aux ressources humaines, à l'emploi et à l'insertion ;

- Modifie comme suit le tableau des effectifs :

  - **<u>Dans le cadre d'une intégration directe</u> :**
    - Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er février 2018,
    - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er février 2018.

- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : 25 pour, 2 abstentions (Bernard LUCOTTE, Anne-Marie MALANDRINO).

Monsieur le maire donne lecture de la décision qu'il a prise en application des délégations que le conseil municipal lui a octroyées :

| N° | Date | Objet |
|---|---|---|
| 2017-13 | 19/12/17 | Décision de mettre à disposition de M. PERSONELLI un logement sis 20 rue de la Liberté, à compter du 01/12/17, contre une indemnité d'occupation mensuelle de 404.01 €. Ce logement est destiné au logement des instituteurs et ne peut faire l'objet d'un bail de droit commun. |
| 2018-01 | 25/01/18 | Décision de signer une convention de mise à disposition partielle d'un an d'un agent avec la Ville de Seyssinet-Pariset, concernant le Chef de police municipale, à raison de 35 heures par semaine, contre le remboursement, sur présentation de factures trimestrielles, de la moitié de la rémunération et de charges sociales de l'agent. |

Il demande si cette décision soulève des questions. Aucune question n'est soulevée.

Monsieur Fabrice HUGELÉ voudrait que l'assemblée ait une pensée pour Madame Candice PERSONELLI, décédée voilà quelques semaines d'une terrible maladie. Mère célibataire d'un jeune enfant, elle disparait en le laissant orphelin. Cette employée communale attachante, dotée d'une forte personnalité, avait rejoint récemment les effectifs communaux. M. HUGELÉ a une pensée pour elle ce soir.

Pour terminer sur une note plus positive, M. HUGELÉ salue M. Daniel MARKIEWICZ, Président de Seys'Arts, et le remercie d'avoir accepté le jeu des institutions démocratiques et faire un peu de place au conseil, aujourd'hui, alors qu'il a installé hier cette grande exposition. M. HUGELÉ souhaite une grande réussite à l'exposition qui reprendra dès demain et remercie officiellement M. MARKIEWICZ.

M. le maire lève la séance à 23h19.

Ainsi fait et délibéré
en séance le 05/02/18
suivent les SIGNATURES

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**
**Fabrice HUGELÉ**

certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en Préfecture de l'Isère le 08/02/18
et de la publication le 08/02/18